32e ANNÉE — T. XLVII

N° 1073 — 16 juillet 1950



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 25 francs
Abonnement { Un an : 600 francs
Six mois : 325 francs }

ACTES DE S. S. PIE XII

La canonisation de la vierge et martyre MARIA GORETTI

L'allocution pontificale sur la place Saint-Pierre (24. 6. 50)

Le samedi 24 juin dernier, par centaines de mille, les fidèles se pressaient sur la place Saint-Pierre pour assister à la canonisation de la jeune vierge et martyre Maria Goretti, qui, par dérogation au cérémonial habituel, se déroula non à l'intérieur, mais devant la basilique de Saint-Pierre.

Voici la traduction du discours (1) *que le Pape adressa en italien à l'immense foule qui, à plusieurs reprises, applaudit l'auguste Pontife et répondit vibrante à son émouvante adjuration. La fin de ce discours fut saluée d'une formidable ovation et une grande Bénédiction courba l'immense foule agenouillée :*

VÉNÉRABLES FRÈRES ET CHERS FILS,

Par un amoureux dessein de la divine Providence, la suprême exaltation d'une humble fille du peuple vient d'être célébrée au cours de cette lumineuse soirée avec une solennité sans pareille dans une forme jusqu'ici unique dans les annales de l'Eglise, parmi l'immensité et la majesté de ce lieu de mystère devenu temple de Dieu, ayant pour voûte le firmament qui chante les gloires du Très-Haut. Ainsi le voulaient vos désirs qui ont devancé nos propres dispositions. Il s'y est ajouté un concours innombrable de fidèles tel qu'il ne fut jamais égalé par les autres canonisations. Et par-dessus tout s'imposaient l'éclat éblouissant et l'enivrant parfum de ce lis revêtu de pourpre que nous venons d'inscrire avec une joie tout intime dans le livre des saints : la douce martyre de la pureté, la petite Maria Goretti.

Pourquoi, chers Fils, êtes-vous accourus si nombreux à sa glorification ? Pourquoi, en lisant ou en entendant raconter sa brève existence qui ressemble à un récit d'Evangile par la simplicité des lignes, la description du milieu, la même soudaineté foudroyante de la mort violente, avez-vous été émus jusqu'aux larmes ? Pourquoi Maria Goretti a-t-elle conquis si rapidement vos cœurs jusqu'à devenir votre préférée, votre benjamine ? Il y a donc dans ce monde apparemment bouleversé et plongé dans l'amour du plaisir, non seulement une petite légion d'élus assoiffés de ciel et d'air pur, mais une foule d'immenses multitudes, sur lesquelles le parfum surnaturel de la pureté céleste exerce un attrait irrésistible et plein de promesses, prometteur et rassurant.

S'il est vrai que dans le martyre de Maria Goretti, la pureté brille d'un éclat particulier, cependant en elle et avec elle les autres vertus chrétiennes ont aussi triomphé. Dans la pureté s'affirmait fondamentalement et d'une façon significative la maîtrise parfaite de l'âme sur la matière ; dans l'héroïsme suprême qui ne s'improvise pas, il y avait l'amour tendre et docile, obéissant et actif envers les parents ; le sacrifice dans le dur travail quotidien ; la pauvreté acceptée en esprit évangélique et soutenue par la confiance envers la « Providence céleste » ; la religion résolument embrassée et dont la connaissance était chaque jour de plus en plus approfondie, devenant le trésor de la vie et s'alimentant dans la flamme de la prière ; le désir ardent de l'Eucharistie et, enfin, digne couronnement de la charité, l'héroïque pardon accordé au meurtrier. Cette rustique guirlande de fleurs des champs, mais si chère à Dieu,

(1) Traduction du texte italien publié par l'*Osservatore Romano* du 26-27. 6. 50.

a orné son voile blanc de première Communion et peu après son martyre.

Ainsi ce rite sacré se déroule spontanément dans une assemblée du peuple pour la pureté. Si à la gloire de tout martyre s'oppose en amer contraste la tache d'un crime, derrière celle de Maria Goretti se trouve un scandale qui au début de ce siècle paraissait inouï. A la distance d'environ cinquante ans, par suite de la réaction souvent insuffisante des bons, la conjuration des mauvaises mœurs, s'appuyant sur les livres, les illustrations, les spectacles, les auditions, les modes, les plages, les associations, tente de saper au sein de la société et des familles, pour le plus grand dommage de l'enfance, même la plus tendre, ce qui était le rempart naturel de la vertu.

O jeunes gens très aimés, jeunes garçons et jeunes filles, pupilles des yeux de Jésus et des nôtres, dites, êtes-vous bien résolus à résister fermement, avec l'aide de la grâce divine, à tout attentat que d'autres oseraient faire à votre pureté ?

Et vous, pères et mères, en face de cette multitude, devant l'image de cette vierge adolescente, dont la candeur immaculée a ravi vos cœurs, en présence de sa mère qui, l'ayant éduquée pour le martyre, ne s'est pas plainte de sa mort, tout en vivant dans la peine, et qui, aujourd'hui, s'incline devant elle avec émotion pour la prier, dites-nous, êtes-vous prêts à prendre le solennel engagement de veiller, autant que vous le pourrez, sur vos fils et vos filles, afin de les préserver et les défendre contre tant de dangers qui les entourent et les tenir loin des lieux où l'on est entraîné à l'impiété et à la perversion morale ?

Et maintenant, ô vous tous qui m'écoutez, élevez vos cœurs. Au-dessus des marécages malsains et de la boue du monde s'étend un ciel infini de beauté. C'est ce ciel qui a fasciné la petite Marie, le ciel où elle a voulu monter par l'unique chemin qui y conduit, par la religion, l'amour du Christ, l'héroïque observation des commandements.

Salut, ô suave et aimable sainte ! Martyre sur terre et ange au ciel ; du sein de ta gloire, tourne ton regard vers ce peuple qui t'aime, qui te vénère, qui te glorifie, qui t'exalte. Sur ton front, tu portes, clair et étincelant, le nom victorieux du Christ (*Apoc.*, III, 12). Sur ton visage virginal, sont inscrites la force de l'amour, la constance dans la fidélité à l'Epoux divin ; tu es l'Epouse ensanglantée qui reproduis en toi son image. A toi, puissante auprès de l'Agneau de Dieu, nous confions Nos fils et filles ici présents et combien d'autres qui nous sont spirituellement unis. Ils admirent ton héroïsme, mais encore plus ardemment ils veulent être tes imitateurs dans l'ardeur de la foi et la pureté incorruptible de leurs mœurs. A toi, pères et mères recourent pour être aidés dans leur mission éducatrice. Près de toi, par Nos mains, toute l'enfance et la jeunesse trouvent un refuge, espérant être protégées de toute souillure et pouvoir marcher sur les chemins de la vie dans la sérénité et la joie des cœurs purs.

Ainsi soit-il.

HOMÉLIE PONTIFICALE « VIRGINITAS »

en l'honneur de sainte Marie Goretti (25. 6. 50)

Au cours de la messe pontificale célébrée à Saint-Pierre de Rome, le dimanche 25 *juin, en l'honneur de sainte Marie Goretti, canonisée la veille, S. S. Pie XII a prononcé, après le chant de l'Evangile, l'homélie latine* Virginitas, *dont voici la traduction* (1).

« La virginité est un genre de vie angélique » (S. JEAN DAMASCÈNE, *De Fide orthodoxa*, L. IV, c. XXIV ; MIGNE, *P. G.* XCIV, 1210), que la religion chrétienne a porté à un si haut degré de beauté qu'il paraît être quelque chose de plus grand que la terre et de digne du ciel ; mais si la palme du martyre s'y ajoute, on obtient quelque chose qui unit la force invisible au charme et à l'éclat de la grâce. Ce genre de vie entraîne tous ceux qui le considèrent à réaliser ces actions remarquables et intrépides qu'exigent les préceptes divins. Tous ces exploits, Nous les admirons dans la virginale enfant Marie Goretti qu'il Nous a été permis hier de couronner de l'auréole des saints.

Ses parents appartenaient à la classe laborieuse (ouvrière). Pour gagner par un travail honnête le pain de leur famille qui allait en augmentant, ils durent quitter leur petite ville et ils vinrent dans la province du Latium, où ils assurèrent très modestement la subsistance de leurs enfants par le travail des champs.

Douée d'une candeur d'âme jointe à une certaine ardeur et promptitude au travail, Marie se montra dès ses tendres années telle qu'elle se distinguait non seulement par la douceur de ses mœurs, mais aussi par la soigneuse et infatigable activité avec laquelle, attentive et sereine, elle aidait sa mère dans l'accomplissement des travaux domestiques.

Ne sachant pas lire, elle apprit les premières notions de la doctrine chrétienne de sa mère qui s'efforçait, avec beaucoup de zèle, de les faire pénétrer dans son esprit. Rien ne lui était plus doux ni plus agréable que de se rendre chaque fois qu'elle le pouvait, à l'église, pourtant très éloignée ; là, elle apprenait par cœur les préceptes de la religion catholique et récitait les prières les plus ardentes devant l'autel du Seigneur et devant la bienheureuse Vierge Marie à son autel. Lorsqu'il lui fut enfin permis de s'approcher de la Table eucharistique et de se nourrir de l'Aliment céleste, elle fit cette Communion avec une piété si profonde, une

(1) Traduit du texte latin publié par l'*Osservatore Romano* (26-27 juin 1950).

charité si ardente qu'elle sembla être, plutôt qu'une petite fille, un ange dans un corps humain. Sans aucun doute, c'est là qu'elle puisa cette force surnaturelle qui lui permit, peu de mois après, alors qu'elle n'avait pas encore 12 ans, de combattre victorieusement jusqu'à la mort, pour conserver intact et sans souillure le lis immaculé de son innocence et de le rendre empourpré du sang de son martyre au divin Auteur de sa vie virginale.

Comme tout le monde le sait, cette vierge, malgré sa faiblesse, dut s'engager dans une lutte très dure : à l'improviste, un assaut violent et brutal se déchaîna contre elle ; il visait à violer et à souiller son angélique pureté. Mais dans l'extrême danger où elle se trouvait, la vierge pouvait redire au divin Rédempteur ces paroles du petit livre d'or qu'est l'*Imitation de Jésus-Christ* : « Si je suis éprouvée et affligée par les tribulations, je ne craindrai pas qu'il m'arrive du mal, tant que sa grâce sera avec moi. Elle est ma force ; elle me donne conseil et me porte secours. Elle est plus puissante que tous les ennemis... » (*De Imitatione Christi*, l. III, c. LV, 19-21.) C'est pourquoi, soutenue par la grâce céleste à laquelle correspondait sa volonté forte et généreuse, elle sacrifia sa vie ; elle ne perdit pas la gloire de la virginité.

Dans la vie de cette humble jeune fille que Nous avons retracée à grands traits, il nous est donné de voir un spectacle non seulement digne du ciel, comme Nous l'avons dit, mais digne aussi d'un regard d'admiration et du respect des hommes de notre époque. Que les pères et les mères de famille apprennent combien il importe qu'ils élèvent les enfants que Dieu leur a donnés dans la droiture, la sainteté et la force et qu'ils les forment à l'obéissance aux préceptes de la religion catholique, de telle sorte que, au moment où leur vertu sera mise à l'épreuve, ayant en eux le secours puissant de la grâce divine, ils sortent du combat victorieux, intacts et sans souillures.

Que l'enfance joyeuse et la jeunesse ardente apprennent à ne pas s'abandonner misérablement aux joies éphémères et vaines de la volupté, ni aux divertissements des vices enivrants — qui détruisent l'innocence paisible, engendrent une sombre tristesse, affaiblissent tôt ou tard les forces de l'âme et du corps, — mais plutôt à tendre avec enthousiasme, bien que par des chemins escarpés et pénibles, vers cette perfection morale chrétienne que, en faisant effort, en priant, en travaillant, nous pouvons tous atteindre un jour par l'énergie de la volonté aidée des dons célestes.

Qu'enfin le monde efféminé, trop souvent enclin au mal, apprenne dans cette virginale enfant à vénérer la force victorieuse et à l'imiter, que tous regardent ce lis champêtre exhalant son très suave parfum, ces palmes éclatantes du martyre, et qu'ils saisissent tout à fait combien les préceptes de la religion chrétienne sont puissants pour élever et conduire les hommes dans l'honnêteté, et combien les joies surnaturelles — qui naissent d'une vie innocente gardée intacte et d'une vertu laborieusement acquise — dépassent et éclipsent les vains plaisirs des passions : puisqu'en effet, Dieu seul peut mettre les âmes dans la paix et la tranquillité et satisfaire leurs désirs infinis.

Assurément nous ne sommes pas tous appelés à subir le martyre ; mais tous nous sommes appelés à acquérir la vertu chrétienne. Mais la vertu exige une énergie qui, même si elle n'atteint pas le degré suprême de la force de cette angélique enfant, ne réclame pas moins de nous un effort prolongé, assidu, indéfectible jusqu'à la fin de la vie. C'est pourquoi on peut dire qu'elle est comme un martyre lent et continu, à la réalisation duquel nous invite cette divine parole de Jésus-Christ : « *Le royaume des cieux souffre violence et ce sont les violents qui s'en emparent.* » (*Matth.* XI, 12.)

Que tous, soutenus par la grâce divine, nous tendions avec effort vers ce but. Marie Goretti, la vierge sainte et martyre, nous y exhorte. Que du haut du ciel où elle demeure et jouit du bonheur éternel, elle obtienne du divin Rédempteur, par son intercession, que tous, chacun selon les conditions spéciales de son état de vie, nous suivions de bon cœur, avec énergie, et sans ménager notre activité, ses traces lumineuses. Ainsi soit-il.

Détail intéressant et unique dans l'histoire

Le 26 *juin* 1950, *dans la matinée, S. S. Pie XII a reçu en audience particulière, pendant une vingtaine de minutes, Mme Assunta Goretti, la mère de la nouvelle Sainte, canonisée deux jours auparavant. Mme Assunta avec ses quatre enfants survivants, dont deux garçons, Angelo et Mariano, et deux filles, l'une mariée, Mme Ersilia, l'autre religieuse Franciscaine missionnaire (Sœur Marie de Saint-Alfred), et ses nombreux petits-enfants, a pu assister dans sa voiture d'infirme à toutes les cérémonies de la canonisation de sa fille, Marie Goretti. Après l'audience de Mme Assunta, le Saint-Père a reçu dans la salle du Tronetto tous les autres membres de la famille Goretti et a daigné poser avec eux pour une photographie de groupe parue dans* la Croix *de Paris.*

— *Vie de Marie*, par E. NEUBERT. — Vol. 19 × 12 cm., 224 pages, 240 francs. Editions Salvator, Mulhouse (Haut-Rhin) :

Deuxième édition, corrigée et augmentée (6e mille) d'un livre qui fournit aux fidèles une solide connaissance de la vie terrestre de la Sainte Vierge. Son auteur est universellement connu en raison de ses nombreux et remarquables écrits antérieurs sur *Marie dans le dogme, dans l'Eglise anténicéenne*, sur *Notre-Dame de Toute-Joie*, sur *La doctrine mariale de M. Chaminade*, etc.

— *Préambule à l'acte de foi*, par l'abbé L. LYONNET. — Vol. 19 × 12 cm., 120 pages, 100 francs. P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris, VIe.

Pour qui et pourquoi ce livre ? Pour les baptisés (adolescents ou adultes) qui, un jour, à la suite d'une réflexion personnelle, d'un choc psychologique, d'une objection lue ou entendue, se posent la question complexe et essentielle de leur foi. Par ce livre qui n'est ni un manuel d'apologétique, ni un traité théologique de la foi, mais qui contient des notes écrites pour des camarades de captivité et sorties des expériences du ministère sacerdotal et de l'enseignement catéchétique, l'auteur voudrait aider certains chrétiens à comprendre leur religion, en leur donnant une idée exacte de ce qu'est et de ce que demande leur foi chrétienne. C'est pourquoi, il s'attarde sur les questions de la foi, de la grâce, des sacrements. Chapitres courts, dans un style direct, avec des images et des exemples suggestifs, qui apporteront un appui secourable, un rayon de lumière, à plus d'un jeune qui chancelle dans sa foi.

Canonisation du bienheureux Vincent-Marie Strambi

1745-1884

Le dimanche 11 *juin* 1950, *dans la basilique de Saint-Pierre, a eu lieu, selon le cérémonial habituel, la canonisation du bienheureux Vincent-Marie Strambi, religieux Passionniste, évêque de Macerata et Tolentino, en Italie. Des délégations ecclésiastiques et civiles représentaient les diocèses et les localités où le nouveau saint était né, avait vécu, exercé son apostolat. Plusieurs évêques Passionnistes s'étaient joints à leurs confrères religieux venus d'Italie, de France, de Belgique, de l'Amérique, etc.*

Voici la traduction (1) *de l'homélie latine* Episcopus *prononcée par le Pape après la canonisation.*

Homélie pontificale « Episcopus » (11. 6. 50).

VÉNÉRABLES FRÈRES, CHERS FILS,

« Si l'évêque obéit aux préceptes, c'est-à-dire si, par une doctrine adaptée et sûre, il affermit ce qui est faible, s'il soutient ce qui est ébranlé, s'il convertit les dépravés, s'il dispense la parole de vie à ceux dont il a la charge pour les nourrir d'un aliment d'éternité, et que la mort vienne le surprendre dans cette activité et s'appliquant à ces choses, il recevra du Seigneur la gloire promise au fidèle administrateur et à l'intendant utile, c'est-à-dire qu'il jouira près de Dieu de la gloire céleste, car il n'y a rien de plus grand ni de meilleur. » (S. HILAIRE DE POITIERS, *Commentaire sur saint Matthieu*, ch. XXVII, MIGNE, *P. L.*, 10, 1058-1059.) Cette pensée de saint Hilaire de Poitiers Nous vient à l'esprit au moment où Nous désirons célébrer par les louanges les plus méritées le pontife Vincent-Marie Strambi, auquel il Nous a été permis par la grâce de Dieu de conférer les honneurs de la canonisation. En effet, jusqu'à son dernier soupir, il s'est efforcé avec une sollicitude attentive et un zèle infatigable de réaliser avec succès les règles de vie pastorale exprimées et recommandées par les paroles de saint Hilaire.

Sans aucun doute, il a pu réaliser cet idéal, précisément parce que, lors de son élévation à l'épiscopat, il avait déjà atteint le sommet de la sainteté et dès lors agissait dans tous les domaines avec cette perfection qui vient de la grâce divine à laquelle répond généreusement la volonté. Les présages ou les signes de cette sainteté, qui lui permit de donner une telle fécondité à son ministère pastoral et de surmonter avec un cœur serein et confiant de si rudes obstacles, apparurent très clairement dès son jeune âge. Tout enfant, en effet, il l'emportait sur ses camarades par la droiture éclatante de ses façons d'agir et par la pureté de sa vie innocente. Lorsqu'il se sentit appelé par une invitation surnaturelle à exercer les fonctions sacrées et qu'il fut admis au Séminaire de Montefiascone, il s'efforça, avec le secours de la grâce, de préparer son âme ; et il le fit avec tant de zèle et d'efforts qu'il devint un objet d'admiration et un exemple non seulement pour ses compagnons, mais même pour ses maîtres.

Quelques années plus tard, poussé par un désir de plus grande perfection, il demanda humblement son admission dans la Congrégation de la Passion de Notre-Seigneur. Dans cet Institut religieux, il s'efforça de monter chaque jour plus rapidement vers cette cime de haute sainteté qu'il découvrait avec admiration dans le fondateur et Père, saint Paul de la Croix. Il aimait à vénérer avec un amour intense l'image de Jésus crucifié et à méditer, non sans verser des larmes abondantes, les douleurs et les angoisses de Jésus. Dans ces méditations, son amour était si ardent qu'il le poussait à ensanglanter souvent par les cilices et les disciplines sa chair innocente et à souhaiter de tout cœur de s'offrir comme victime expiatrice pour ses péchés amèrement déplorés et pour les péchés d'autrui.

Aussi, lorsqu'il fut choisi, encore dans la force de l'âge, comme évêque de Macerata et Tolentino, il se montra comme doué déjà de toutes les qualités et de tous les dons requis pour s'acquitter d'une si grande charge. Et tout d'abord, brûlant d'un ardent amour filial pour Dieu et sachant fort bien ne rien pouvoir si ce n'est en s'appuyant sur la force divine, il ne forma jamais un projet et n'entreprit jamais aucune œuvre sans implorer auparavant du ciel la lumière et la force par des prières suppliantes. Et c'est ainsi qu'il put ramener à l'intégrité de la foi de nombreuses âmes égarées par de fausses opinions, procurer l'amendement de ceux qui s'étaient laissé séduire par les attraits du vice, éduquer et former saintement le clergé, défendre enfin le troupeau confié à ses soins contre les propagateurs d'erreurs, le préserver avec la plus grande vigilance contre tous les dangers et, par ses discours et ses exemples, le pousser à travers les bons pâturages vers l'acquisition de la perfection chrétienne. Il fut en effet un homme doué d'une âme indomptable et apostolique, remarquable par son mépris des biens de ce monde, par son zèle pour la foi catholique et le culte divin, tout à fait éminent par la prudence de ses actes et par ses autres vertus. Et comme durant le cours de son épiscopat, la religion chrétienne subissait une forte tempête et semblait presque devoir faire naufrage, il revendiqua avec force les droits de Dieu et de l'Eglise, même contre ceux qui paraissaient jouir d'une puissance presque infinie et absolue, affirmant qu'il n'y avait pas pour les royaumes de fondements plus solides que la sauvegarde de la liberté de l'Eglise.

Cette intrépide force d'âme lui valut d'être

(1) Traduit du texte latin publié dans l'*Osservatore Romano* (12-13 juin 1950).

chassé de son diocèse ; il fut contraint d'abandonner le cher troupeau confié à ses soins. Cependant, par la volonté de Celui qui *renverse les puissants de leurs trônes et qui élève les humbles* » (*Luc*, I, 52), il arriva quelques années plus tard que le monarque qu'on avait vu dominer l'Europe presque entière, qui s'était efforcé, avec une audace téméraire, de soumettre à sa volonté les prêtres, de nombreux évêques et même le Pontife romain, se trouva, après tant de victoires et tant de triomphes, complètement vaincu, renversé et envoyé en exil ; il demanda pardon à Dieu et chercha pour son âme ulcérée une suprême consolation dans la sainte religion.

A la même époque où Notre Prédécesseur d'immortelle mémoire, Pie VII, pouvait regagner la Ville Eternelle, au milieu de l'enthousiasme universel, Vincent-Marie Strambi fut lui-même rendu à son siège épiscopal à la joie de tous et reprit d'un cœur encore plus ardent l'œuvre interrompue.

De ces événements, comme d'une foule d'autres rapportés par l'histoire « maîtresse de vie » (CICÉRON, *De Oratore*, II, 9), il ressort de façon lumineuse, Vénérables Frères et chers Fils, que si l'Eglise de Dieu peut être combattue, elle ne peut être vaincue ; car *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (*Matth.*, XVI, 18), et son divin Fondateur a promis à ses apôtres : *Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles.* (*Matth.*, XXIII, 20). Aussi, ceux qui dans les difficultés actuelles — qui semblent en certains lieux être plus graves que celles que Nous avons relatées ci-dessus — sont déconcertés, chancelants et inquiets, doivent, en s'appuyant sur les promesses de Jésus-Christ, fortifier leurs âmes et s'efforcer de reproduire en eux la force invincible de ce saint et ses autres vertus.

C'est ce que l'Année Sainte que Nous avons promulguée réclame particulièrement de tous, afin que cette rénovation chrétienne des mœurs que Nous désirons tant puisse heureusement se réaliser ; c'est ce que demande l'Eglise catholique, car si elle se distingue par d'autres prérogatives que lui a données son divin Fondateur, elle doit resplendir avant tout de l'éclat de la sainteté. Enfin que ce saint évêque le demande à Dieu pour nous, lui dont la gloire brille aujourd'hui d'un nouvel éclat dans les célestes demeures.

Ainsi soit-il.

Saint Vincent-Marie Strambi.

Vincent-Marie Strambi naquit le 1er janvier 1745 à Civita-Vecchia, dans les Etats pontificaux. Encore enfant, il aimait à catéchiser ses condisciples. Il étudia successivement au Séminaire de Montefiascone, à Rome, chez les Scolopes, et enfin à Viterbe. Ordonné prêtre, avec dispense d'âge, le 19 décembre 1767, il entra, quelques mois après, malgré la vive opposition de son père, dans la Congrégation des Passionnistes, récemment fondée par saint Paul de la Croix, dont il devait être le biographe. Après sa profession, en septembre 1769, il prêcha avec succès de nombreuses missions, dans les Etats pontificaux, fut chargé des cours de théologie au scolasticat passionniste, devint supérieur du couvent des Saints-Jean-et-Paul à Rome, puis provincial et consulteur général de son Ordre. Directeur très estimé, il dirigea en particulier la bienheureuse Anne-Marie Taïgi et le bienheureux Gaspard de Bufalo.

En juillet 1800, Pie VII le nomma évêque des diocèses réunis de Macerata et Tolentino (dans les Marches). Pendant plus de vingt ans, Mgr Strambi, n'abandonnant ni la règle ni l'esprit des Passionnistes, administra son diocèse avec le zèle d'un Charles Borromée, s'occupant spécialement de la formation du clergé, de la diffusion de l'enseignement religieux. L'empereur Napoléon ayant décrété l'annexion des Marches au royaume d'Italie, Mgr Strambi, évêque d'un diocèse des Marches, fut invité à signer une formule de serment de fidélité au nouveau régime. Il refusa, voulant obéir avant tout à Dieu ; il fut exilé de 1808 à 1814.

Après l'abdication de Napoléon, Mgr Strambi rentra dans son diocèse. Pie VII refusa à plusieurs reprises d'accepter sa démission. Son successeur, Léon XII, accéda à cette demande, mais nomma Mgr Strambi confesseur et conseiller du Pape, avec résidence au palais pontifical du Quirinal. Peu de temps après cette nomination, une grave maladie faillit emporter le Pontife. Mgr Strambi fit pour lui le sacrifice de sa vie et fut exaucé. Léon XII guérit. La guérison miraculeuse s'était produite la veille de Noël ; trois jours après, Mgr Strambi était frappé d'apolexie. Il mourut au Quirinal le 1er janvier 1824 et fut enseveli dans la basilique des Saints-Jean-et-Paul, près du tombeau de saint Paul de la Croix. Sa cause de béatification fut introduite sous le pontificat de Léon XII. Grégoire XVI le déclara vénérable en 1843 ; Pie XI l'a proclamé bienheureux le 26 avril 1925.

— *Semaines sociales de France*, XXXVe session, 1948, Lyon : *Peuples d'outre-mer et civilisation occidentale ;* XXXVIe session, 1949, Lille *: Réalisme économique et progrès social.* — Deux vol. in-8° de 366 et 426 pages, 480 et 500 francs. Chronique sociale de France, 16, rue du Plat, Lyon (2e) ; Gabalda, 90, rue Bonaparte, Paris.

On trouve dans ces deux ouvrages le compte rendu *in extenso* des cours et conférences de la Semaine sociale de Lyon (1948) et de celle de Lille (1949). La première, on le sait, a étudié le problème des relations de notre civilisation occidentale avec les peuples d'outre-mer. La seconde a discuté des rapports de l'économique et du social ; elle a abordé les questions les plus actuelles et les plus brûlantes, comme le pouvoir économique, la stabilité monétaire, le plan Monnet, la distribution du revenu national, la participation des travailleurs à la vie économique, les expériences économiques aux Etats-Unis, en Angleterre, chez les Soviets. On a déjà souligné plus d'une fois la richesse de pensées, l'utilité pratique, l'influence profonde pour la vie sociale, que représentent les cours et conférences des Semaines sociales de France.

— *Grèves 1950. La hiérarchie catholique et les travailleurs.* Textes et commentaires. — Brochure 21 × 13,5, 32 pages, 30 francs. Action Populaire. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

A l'occasion des grèves françaises en février-mars 1950, les cardinaux et archevêques, plusieurs évêques ont publié des communiqués, des déclarations, des lettres pastorales, des appels, où ils rappelaient la doctrine sociale de l'Eglise en matière de salaires, de juste profit, de grève, d'arbitrage, de conciliation. L'Action Populaire a recueilli et commenté, dans le numéro du 1er mai 1950 des *Cahiers d'Action religieuse et sociale*, treize de ces actes de l'épiscopat français. La présente brochure est la reproduction textuelle de ce numéro des *Cahiers.* Elle constitue un dossier de grande valeur doctrinale et d'un intérêt pratique pour les militants chrétiens engagés dans l'action sociale et syndicale : elle leur présente, avec les textes officiels à l'appui, la position de l'Eglise face aux conflits sociaux.

ACTES DE L'ÉPISCOPA

Lettre des cardinaux et archevêques de France sur la paix

A la suite de la réunion de la Commission permanente de l'Assemblée des cardinaux et archevêques, qui s'est tenue à Paris le 14 *juin* 1950, *le secrétariat de l'épiscopat a communiqué le texte d'une lettre sur la paix* (1) :

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

A l'automne dernier, les cardinaux et archevêques de France ont pressé les catholiques de notre pays d'être parmi leurs concitoyens d'efficaces ouvriers de la paix entre les nations. Depuis cette date, hélas ! la guerre froide n'a cessé d'entretenir l'angoisse au cœur des hommes qui savent les désastres épouvantables qu'engendrerait un nouveau conflit mondial. Les moyens de destruction que la science contemporaine met à la disposition des belligérants : armes atomiques, fusées, gaz radio-actifs, poisons biologiques, font planer sur tous les peuples une menace atroce.

On comprend que, dans cette atmosphère de cauchemar, l'appel de Stockholm contre l'usage de l'arme atomique ait séduit beaucoup d'esprits généreux. A vous-mêmes, à vos prêtres, à vos évêques, on demande aujourd'hui avec insistance si nous condamnons l'emploi de cette arme atomique. Adressée aux disciples du Christ, une telle question les scandalise et les révolte. Quiconque a « un véritable sens de l'humanité », comme le disait S. S. Pie XII, il y a déjà deux ans, ne peut que réprouver l'utilisation de toutes les armes modernes qui frappent indistinctement combattants et populations civiles et qui répandent aveuglément la mort sur des espaces chaque jour plus étendus à mesure que grandit la puissance scientifique de l'homme.

Pour notre part, nous les condamnons de toutes nos forces, comme nous n'avons pas hésité à condamner pendant la dernière guerre les bombardements massifs qui, attaquant les objectifs militaires, atteignaient en même temps les vieillards, les femmes et les enfants. Nous sommes convaincus que l'humanité déshonore l'intelligence que Dieu lui a donnée, si elle détourne vers le mal une science qui pourrait être si féconde pour le bien. Aussi supplions-nous les hommes d'Etat qui portent à l'heure actuelle d'écrasantes responsabilités, de ne pas céder à l'affreuse tentation de faire usage de ces moyens de destruction et de tout mettre en œuvre pour parvenir d'un commun accord à en prohiber absolument l'emploi.

Cependant le chrétien, dans l'horreur qu'il conçoit pour toutes les destructions et les misères qu'engendre la guerre même la plus juste, doit s'élever plus haut encore. Il veut qu'un véritable esprit de paix s'établisse entre les peuples. Il comprend qu'il peut y avoir pour chaque nation à des heures décisives de l'histoire le devoir impérieux de consentir certains sacrifices d'intérêt, de prestige et mêm de souveraineté. Il sait que l'esprit de ver geance est toujours condamnable, qu'il s'agiss des peuples ou des individus, et qu'il est mau vais de faire de la haine contre un Etat voisi le stimulant d'une vertu aussi haute et auss noble que le patriotisme.

Si vous nous demandez maintenant : qu faut-il faire pour être des ouvriers efficaces d la paix ? nous vous recommandons avec un insistance particulière trois choses :

Premièrement, lisez et méditez l'enseign ment de S. S. Pie XII sur la paix, celui qu' n'a cessé de donner et de préciser depuis so avènement sur le trône de saint Pierre, notam ment dans ses grands messages de Noël. Vou n'y trouverez pas seulement les exhortation les plus émouvantes à la concorde et à l'amou fraternel entre les nations ; mais vous y déco vrirez, définies avec une lumineuse clarté, le conditions psychologiques et sociales, écono miques, juridiques et politiques de l'ordr international.

Deuxièmement, considérez que les responsa bilités d'un chrétien ne s'arrêtent pas au frontières de son pays, mais qu'il doit s donner à lui-même une mentalité suprana tionale. Dites-vous que vous n'avez pas le droi de vous désintéresser des efforts qui sont tenté aujourd'hui pour donner à l'Europe, en dépi de tant de rivalités séculaires et actuelles, un unité assez forte pour garantir sa liberté, s sécurité et son bien-être. Ne soyez pas, en fac de cette tâche, difficile certes, mais indispen sable, des railleurs ou des sceptiques. Soye plutôt des hommes de bonne volonté, qu croient à l'Europe unie, parce qu'ils veulen la construire.

Troisièmement, n'oubliez pas un seul instan que vous êtes les fils du Dieu tout-puissan sans le secours duquel, suivant la parole d psalmiste, c'est en vain que les hommes tra vaillent à édifier la cité. Priez et faites péni tence ! Purifiez vos cœurs ! Pardonnez à vo ennemis ! Soyez les artisans de cette justic sociale sans laquelle il ne peut y avoir de pai entre les citoyens d'un même pays ! Pratique toutes les vertus qui assurent à un chrétie l'audience de Dieu ! Est-il un programme plu beau et plus urgent au cours de cette Anné Sainte ? Soyez bien convaincus que, dans l mesure où chacun d'entre nous s'efforcera d le réaliser, il sera un ouvrier efficace de la pai entre les hommes.

Nous vous assurons, Nos très chers Frères, d notre affectueux dévouement en Notre-Seigneu et sa sainte Mère.

Paris, le 14 juin 1950.

† ACHILLE, cardinal LIÉNART, *évêque de Lille* ; † PIERRE MARIE, cardinal GERLIER, *archevêque de Lyon* ; † JULES cardinal SALIÈGE, *archevêque de Toulouse* ; † CLÉMENT, car dinal ROQUES, *archevêque de Rennes* ; † JEAN CHOLLET, *ar chevêque de Cambrai* ; † MAURICE FELTIN, *archevêque d Paris* ; † MAURICE DUBOURG, *archevêque de Besançon* † EMILE GUERRY, *archevêque-coadjuteur de Cambrai* ; † JO SEPH LEFEBVRE, *archevêque de Bourges.*

---

(1) Cette lettre a été reproduite par l'*Osservatore Romano* du 23 juin et par la revue espagnole *Ecclesia* du 24 juin.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE

Catholicisme et Éducation nationale

Institutrice suppléante. — Loisirs : participation à un groupe confessionnel. — Inspecteur d'Académie : sanction. — Conseil départemental de l'enseignement primaire : refus d'inscription sur la liste d'admissibilité aux fonctions d'institutrice titulaire. — Recours. — Recevabilité. — Conseil d'Etat : annulation.

Doivent être annulées des décisions d'un inspecteur d'Académie et d'un Conseil départemental de l'enseignement primaire pour avoir pris une double sanction contre une institutrice suppléante coupable d'avoir fréquenté, à ses heures de loisir, un groupement de caractère confessionnel. Etant donné qu'il n'est pas établi ni même allégué que l'intéressée, dans l'exercice de ses fonctions, ait jamais manqué au devoir de stricte neutralité qui s'impose à tout agent collaborant à un service public, il s'ensuit que l'inspecteur d'Académie et le Conseil départemental ont entendu dénier d'une façon générale aux candidats ayant des croyances religieuses l'aptitude aux fonctions d'institutrice et instituer une incapacité de principe entièrement étrangère à la législation en vigueur. Les décisions attaquées étaient, de ce chef, entachées d'excès de pouvoir.

CONSEIL D'ÉTAT (section du Contentieux.)

N° 98 284. Séance du 3 mai 1950.
(1re et 3e sous-sections réunies.)
Aff. Mlle Jamet contre ministre
de l'Education nationale.

LE CONSEIL D'ÉTAT STATUANT AU CONTENTIEUX

Sur le rapport de la 3e sous-section

Vu la requête et le mémoire ampliatif.

Vu la requête et le mémoire ampliatif présentés pour la demoiselle Jamet, institutrice, demeurant 52, rue de Paris, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise), ladite requête et ledit mémoire enregistrés le 23 juillet 1948 et le 22 janvier 1949 au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler pour excès de pouvoir une décision de l'inspecteur d'Académie de Seine-et-Oise en date du 2 avril 1948 faisant savoir à la requérante qu'à titre de sanction ses fonctions d'institutrice suppléante prendraient fin le 4 avril 1948, ensemble une décision du Conseil départemental de l'enseignement primaire du 26 avril 1948 décidant de ne pas l'inscrire sur la liste des admissibles aux fonctions d'institutrice titulaire ;

Ce faire, attendu que les deux décisions attaquées sont illégales, parce que prises non pour des raisons d'ordre professionnel, mais uniquement pour le motif que la requérante fréquentait un patronage confessionnel, circonstance dans laquelle aucune disposition législative ou réglementaire n'a vu jusqu'ici une incapacité de principe ;

Vu les décisions attaquées et les accusés de réception postaux des demandes gracieuses adressées au ministre ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'Education nationale en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 6 juillet 1949 et tendant au rejet de la requête par le motif que les conclusions dirigées contre la décision de l'inspecteur d'Académie de Seine-et-Oise, aussi bien que celles tendant à l'annulation de la décision prise par le Conseil départemental de l'enseignement du premier degré ayant été prises hors du délai du recours contentieux, la requête de la demoiselle Jamet n'est pas recevable ; qu'au surplus, l'intéressée ayant reconnu n'avoir jamais sollicité son inscription sur la liste des admissibles aux fonctions d'institutrices titulaires est sans intérêt à se pourvoir contre la décision qui lui a refusé cette inscription et qui ne lui fait pas grief ;

Vu, enregistré comme ci-dessus le 6 janvier 1950, le mémoire en réplique présenté pour la demoiselle Jamet, tendant aux mêmes fins que la requête, par les mêmes moyens et en outre par le motif que la requérante s'est adressée dans le délai de deux mois de la notification qui lui a été faite de la première décision attaquée à l'auteur de l'acte et que celui-ci lui ayant répondu seulement le 14 mai 1948 sans lui donner satisfaction et en lui notifiant une nouvelle décision susceptible de lui faire grief, cette circonstance a eu pour effet de conserver au profit de la demoiselle Jamet les délais du recours contentieux qui n'expiraient normalement que le 15 juillet 1948 et qui se sont trouvés reportés au 23 juillet 1948 par suite de la grève survenue à cette époque dans les services de l'enregistrement ; qu'ainsi la requête susvisée a été présentée dans le délai légal ; que, d'autre part, s'il est exact que la demoiselle Jamet n'a jamais sollicité son inscription sur la liste des admissibles aux fonctions d'institutrices titulaires, cette circonstance, alors que l'intéressée n'avait jamais refusé le bénéfice de ladite inscription et avait rempli toutes les formalités administratives pour l'obtenir, ne saurait être regardée comme lui retirant intérêt à se pourvoir contre la décision par laquelle il a été décidé de ne pas l'inscrire sur la liste en question ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu les lois des 28 mars 1882 et 30 octobre 1886 ;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 ;

Ouï M. de Lamothe-Dreuzy, auditeur, en son rapport ;

Ouï Me Durnerin, avocat de la demoiselle Jamet, en ses observations ;

Ouï M. Gazier, auditeur, commissaire adjoint du gouvernement, en ses conclusions ;

— *Sur les fins de non-recevoir opposées par le ministre de l'Education nationale :*

Considérant que, si la décision mettant fin aux fonctions d'institutrice suppléante exercées par la demoiselle Jamet lui a été notifiée le 4 avril 1948, il est constant que la requérante a formé contre cette décision un recours gracieux à la date du 11 mai 1948, c'est-à-dire dans le délai de deux mois fixé par l'article 49 de l'ordonnance du 31 juillet 1945 pour le recours au Conseil d'Etat ; qu'à supposer que la décision du 26 avril 1948 portant refus d'inscription de l'intéressée sur la liste des personnes admissibles aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice titulaire emportât par elle-même rejet dudit recours gracieux, il résulte de l'instruction que cette décision n'a été notifiée à la demoiselle Jamet que le 14 mai 1948 ; qu'un nouveau délai de deux mois était ouvert à la requérante à partir de cette date pour se pourvoir par la voie contentieuse contre la première décision ; que l'arrivée de la requête de la demoiselle Jamet au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat y a été constatée par l'apposition d'un timbre ovale le 15 juillet 1948 ; qu'ainsi ladite requête n'est pas tardive ;

Considérant, d'autre part, que, s'il est constant que la requérante n'a jamais sollicité expressément son inscription sur la liste d'admissibilité aux fonctions d'institutrice titulaire, cette circonstance ne saurait, dès lors qu'il n'est même pas allégué que l'intéressée ait manifesté l'intention de renoncer éventuellement au bénéfice de cette inscription, rendre sans intérêt et par suite irrecevables les conclusions de sa requête qui sont dirigées contre le refus d'inscription sur ladite liste ;

— *Sur la légalité des décisions attaquées :*

Considérant qu'il est établi par la requérante et qu'il n'est d'ailleurs pas contesté par l'administration que les décisions attaquées ont été uniquement motivées par les croyances religieuses de la demoiselle Jamet et notamment par le fait qu'elle fréquentait, à ses heures de loisirs, un groupement de caractère confessionnel ; qu'il n'est pas établi ni même allégué que la requérante, dans l'exercice de ses fonctions, ait jamais manqué au devoir de stricte neutralité qui s'impose à tout agent collaborant à un service public ; qu'ainsi l'inspecteur d'Académie et le Conseil départemental de l'enseignement primaire ont entendu dénier d'une façon générale aux candidates ayant des croyances religieuses l'aptitude aux fonctions d'institutrice et instituer une incapacité de principe entièrement étrangère à la législation en vigueur ; que, dès lors, leurs décisions reposent sur un motif erroné en droit et, par suite, sont entachées d'excès de pouvoir ;

DÉCIDE :

ART. 1er. — Les décisions susvisées de l'inspecteur d'Académie et du Conseil départemental de l'enseignement primaire de Seine-et-Oise sont annulées.

ART. 2. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'Education nationale.

OBSERVATIONS. — *Sur la compétence.* — Avant d'aborder le fond, le Conseil d'Etat a dû écarter deux fins de non-recevoir, l'une relative à la décision de l'inspecteur d'Académie qui n'aurait pas été attaquée dans les deux mois, l'autre concernant la décision du Conseil départemental qui n'aurait point fait grief à l'intéressée faute de demande d'inscription sur la liste des admissibles aux fonctions d'institutrices titulaires.

Pour écarter ces fins de non-recevoir il a suffi de constater, d'une part, que le délai de recours contre la première décision avait été conservé par un recours gracieux introduit dans le délai du recours contentieux ; d'autre part, que le refus d'inscription était en soi de nature à faire grief à l'intéressée encore que le Conseil départemental ait statué d'office.

Sur le fond. — Sous la rubrique « catholicisme et fonctions publiques » *la Documentation Catholique* a publié récemment deux arrêts des 4 mai 1948 (t. XLVII, col. 159 s.) et 8 décembre 1948 (t. XLVI, col. 161 s.), rendus dans des conditions analogues à celles de l'affaire rapportée ci-dessus. L'intitulé de cette rubrique nous a paru devoir être corrigé sous la forme de « catholicisme et éducation nationale », les services de ce ministère, à l'échelon primaire tout au moins, ayant paru se faire une spécialité de cette persécution pour motif de religion.

Nous n'entendons pas reproduire ici ce qui a été dit sous les arrêts précités et les arrêts antérieurs auxquels les notes se réfèrent. L'article 16 de la loi du 19 octobre 1946, le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 condamnent suffisamment une pratique qui tend, suivant la formule du Conseil d'Etat, à « dénier d'une façon générale aux candidats ayant des croyances religieuses, l'aptitude aux fonctions d'institutrice et instituer une incapacité de principe entièrement étrangère à la législation en vigueur ». Aussi bien l'article 31 de la loi du 9 décembre 1905 pourrait éventuellement trouver application en cette matière.

La sanction d'une annulation administrative paraît insuffisante en présence de la réitération des mêmes errements. On peut penser, dans ces conditions, qu'il serait intéressant de voir engager des actions en responsabilité pour fautes personnelles contre les inspecteurs d'Académie auteurs de faits analogues à ceux rapportés ci-dessus. Pour les faits collectifs, tels ceux d'un Conseil départemental une action en responsabilité pour faute de service serait également possible. Cette dernière action portée nécessairement devant la juridiction administrative serait évidemment mois efficace que celle dirigée — quand c'est possible — contre un agent déterminé devant les tribunaux judiciaires.

Ce serait l'occasion de constater si ces fonctionnaires sont soutenus par le ministère de l'Education nationale, soit que le conflit fût élevé par le préfet soit que le ministre mît en jeu les dispositions de l'article 15 de la loi précitée du 19 octobre 1946 aux termes duquel « l'administration est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces attaques, de quelque nature que ce soit, dont ils peuvent être l'objet à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté dans tous les cas non réglés par la législation des pensions ».

Bien entendu il serait aisé d'établir que ce texte ne vise pas le cas de la faute personnelle « détachable » du service ainsi qu'il ressort de la finale de l'article 15 précité et des principes généraux en matière de faute.

JEAN ROUVIÈRE.
avocat au Conseil d'Etat.

— *Guide des impôts sur les revenus.* — Un vol. de 184 pages. Aux Editions Spid, 372, rue Saint-Honoré Paris, Ier.

Avec le tome III (Bénéfices agricoles, Traitements et salaires, Bénéfices non commerciaux, Revenus des capitaux mobiliers, Revenus fonciers), la dernière édition Spid du *Guide des impôts sur les revenus* est maintenant complète en trois volumes, qui exposent les règles d'application de cette catégorie d'impôts dans tous les cas qui se présentent. Le premier volume concernait la surtaxe progressive et le second les B. I. C. ; l'impôt sur les sociétés et la taxe d'apprentissage : formule de division en trois livres, qui permet au lecteur de n'acquérir que le tome qui l'intéresse. Répertoire à jour, complet de pratique courante et de lecture aisée, indispensable non seulement aux commerçants, industriels contentieux et hommes d'affaires, mais à tous les contribuables. Tome Ier, 64 pages, franco 152 francs ; tome II, 216 pages, franco 475 francs ; tome III 184 pages, franco 375 francs. Inscription aux cinq prochains suppléments de mise à jour, série FR franco 200 francs.

— *Guide fiscal des S. A. R. L.* — Un vol. de 108 pages franco 260 francs. En vente aux Editions Spid 372, rue Saint-Honoré, Paris, Ier.

Voici une seconde édition du *Guide fiscal* des Sociétés à responsabilité limitée. Ce *Guide* présente aux S. A. R. L. et à leurs membres un tableau complet et pratique des particularités propres à la situation des S. A. R. L. et de leurs membres. La nouvelle édition tient compte de tous les changements de législation intervenus par application de la réforme fiscale. Elle est complétée par une table-tarif qui indique le taux des droits et impôts à percevoir et par un index alphabétique. En 108 pages, tous les renseignements fiscaux que doivent connaître les S. A. R. L. Et des suppléments tiendront le *Guide* à jour.

QUESTIONS ACTUELLES

Pour la justice scolaire

Quelques points de vue de la presse *(suite)*

Les réflexions de M. Jacques Fauvet dans le Monde (*), que nous rappelions dans notre dernier numéro, réflexions approuvées peut-être par quelques-uns, ne pouvaient que susciter de nombreuses objections. M. Jacques Fauvet ne nous l'a point celé. Et c'est l'objet d'un second article intitulé : « Œuvre de longue patience. La paix scolaire suppose au moins le respect mutuel des convictions et l'application de la loi par l'administration » (16) :

Le problème de l'école est de ceux que la prudence conseillerait de ne point aborder. C'est déjà trop que de le poser simplement, sans s'essayer à le résoudre. Les mots mêmes de laïcité ou de liberté ont une charge passionnelle qui les rend explosifs ; ils touchent à vif la sensibilité, et l'usage qu'on en fait peut blesser sans qu'on y prenne garde. Mais le rôle d'un journal, en ce domaine comme en d'autres, n'est point de fuir le dialogue avec ses lecteurs. Il est plutôt de le rechercher, et ce but semble avoir été atteint par notre article du 3 mai, intitulé : « La solution du problème scolaire sera une œuvre de longue patience. »

« Le respect de l'autre. »

Les réactions qu'il a suscitées sont, on l'imagine, des ordres les plus divers et, quelquefois, inattendus. Le Dr Carré, de Nantes, nous reproche de ne pas avoir tenu compte de « l'élément de « sentiment », capital en cette affaire », et « d'avoir traité la question en anatomiste, non en clinicien ayant à traiter du vivant et de l'humain ». Car « *les intérêts moraux sont si grands, l'attachement des catholiques à leur école est si profond, que les raisonnements purement légalistes et juridiques paraissent ici, en quelque sorte, inhumains* ». Et Mme Robin, conseillère municipale et mère de six enfants, nous incite, de son côté, à nous souvenir que « les valeurs spirituelles sont une chose et les questions politiques une autre ».

Il y a là une première confusion. Nul n'ignore, et l'auteur de l'article moins que quiconque, l'impatience et parfois l'exaspération des parents d'élèves des écoles libres. Mais nul ne peut, en même temps, contester que toute solution sera à la fois *juridique*, puisqu'il faudra bien un acte du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif, et *politique*, puisqu'il faudra bien une majorité parlementaire pour approuver cet acte. Et c'est parce que le problème présente ce double aspect que sa solution nous est apparue comme devant être une œuvre de longue patience, que risquent non point d'avancer, mais de retarder, les excès qui peuvent se manifester d'un côté comme de l'autre.

Plusieurs correspondants s'inquiètent, en effet, du choc en retour : « *Il n'y a aucune illusion à se faire*, écrit M. François Rougier, instituteur public honoraire. *Même s'il se trouvait une majorité parlementaire pour favoriser l'enseignement confessionnel, au détriment de l'école publique, on verrait en France ce qui se passe en ce moment en Belgique, à propos du retour du roi. Et Dieu seul sait où cela conduirait le pays.* »

« Je vous le demande », écrit de son côté M. Chabaud, professeur de cours complémentaire à Pont-Saint-Esprit, qui s'élève « contre une politique agressive d'éléments strictement réactionnaires » : « *Veut-on nous acculer, nous, les tolérants, au fanatisme ? Si oui, qu'on le dise.* »

Et c'est pourquoi il semble évident à M. Salaberry, d'Ustaritz, cependant partisan des subventions comme sous Vichy, « *que la solution du problème sera le fruit d'un compromis, mais qu'un compromis exige comme condition préalable le respect de « l'autre », avec une rigoureuse honnêteté intellectuelle* ».

« *Il existe tant d'autres moyens de faire valoir ses droits*, écrit de son côté l'abbé Chalamet, aumônier d'un lycée de province, *moyens plus conformes à la charité, qui exige qu'on s'efforce d'abord de comprendre les non-croyants, de les persuader au lieu de les heurter avec un esprit de guerre cher aux marxistes, et plus marxiste que chrétien.* »

Respect du croyant pour l'incroyant. Mais aussi respect du maître laïque pour ses élèves catholiques. Et divers correspondants citent des cas où la neutralité de l'enseignement public n'est pas observée. Le Dr Carré nous signale celui de la fille d'un ouvrier, profondément troublée par les paroles d'un directeur d'école sur le Christ. Et il ajoute : « *Allez donc maintenant parler à cette famille, prise entre sa foi et sa pauvreté, de patience, de répartition budgétaire et de raisonnements légalistes.* »

Une première conclusion peut être tirée : la nécessité pour chacun des camps de respecter la dignité de l'autre. Aucune solution durable n'est possible dans un climat de guerre. C'est à une détente des esprits que devraient donc s'employer ceux qui, de part et d'autre, considèrent que le rôle d'un chef est non pas de suivre ses troupes, mais de les orienter.

Une situation de fait.

Aussi bien l'Etat se trouve-t-il devant une situation de fait : la coexistence de deux enseignements.

1° La plupart de nos correspondants insistent sur la détresse de l'enseignement privé, la réelle misère des maîtres et les dépenses ainsi épargnées à l'Etat, les sacrifices des parents d'élèves. « *Certaines écoles*, écrit notamment le Dr Carré, *commencent l'année sans un sou. Les prêtres instituteurs ont, en plus de la pension (nourriture et logement), 1 000 francs par mois, et la plupart sont bacheliers. La misère des maîtres laïques est poignante, leur dévouement admirable, mais cette situation, dans ce siècle de justice, est un scandale...* »

Et cette conclusion de M. Maurice Maupilier, de Toulouse : « Si les défenseurs de la liberté de l'enseignement sont, à l'heure actuelle, dans la situation de l'homme qui se noie, et dont on essaye de maintenir la tête sous l'eau, n'ont-ils pas le droit de saisir toutes les perches à leur portée pour ne pas mourir ! »

Le problème des subventions.

2° L'école privée n'est-elle pas cependant aidée dans une certaine mesure par les crédits votés par les assemblées locales ?

« *Ne jouons pas sur les mots*, répond M. Pierre Goubie, conseiller général de l'Orne. *En effet, les crédits ne sont généralement pas annulés, mais*

(*) Voir *la D. C.* du 2. 7. 50, col. 872-874.
(16) Voir *le Monde* du 19 mai 1950.

les pouvoirs publics s'emploient à rendre les votes des collectivités sans effet. En voici un exemple :

Le Conseil général de l'Orne a, sur une proposition émanant d'un certain nombre de mes collègues et de moi-même, voté en 1949, par 26 voix contre 9, une subvention de 2 millions aux établissements d'enseignement secondaire libre du département. Et cela en conformité avec les dispositions de la loi Falloux.

Or, ce crédit voté en 1949 et reconduit en 1950 n'a jamais pu être mandaté aux établissements bénéficiaires, la loi exigeant avant mandatement un avis de l'inspection académique et du Conseil supérieur. Une force d'inertie volontaire empêche la manifestation de cet avis, que nous attendons toujours depuis un an et demi. »

M. Guy de la Villarmois, de Paris, nous signale un cas du même ordre dans l'Ille-et-Vilaine et des annulations de crédits dans les Alpes-Maritimes et le Morbihan. M. P. Fressy, de Pau, le note également.

L'annulation est une procédure conforme à la loi, mais ce qui est sans doute contraire à son esprit, c'est d'annuler en fait des crédits par l'abus du formalisme ou le biais d'un avis toujours retardé et souvent négatif.

3° Un dernier ordre de faits semble irriter nombre de correspondants. Tandis que l'école privée ne reçoit pas d'argent de l'Etat, des maîtres de l'école publique sont souvent détachés dans des fonctions administratives « para-scolaires », syndicales, voire politiques.

Dans l'Ardèche, note la Commission consultative des économies, dont M. Antoine Cleyze, conseiller général, nous envoie le rapport, « 17 *instituteurs sont employés à des travaux étrangers à l'enseignement proprement dit :* 13 *dans les bureaux de l'inspection académique,* 4 *en qualité de secrétaires des inspecteurs primaires. La pratique des détachements ne s'appuie sur aucun texte légal... Jusqu'en* 1942, *les inspecteurs de l'enseignement primaire n'avaient pas de secrétaires* ».

Le même rapport signale que « c'est environ 170 emplois dans les écoles primaires, dont le maintien est contraire aux dispositions légales et aux instructions ministérielles... On cite en particulier deux maîtres pour dix élèves, à Mézillac, et deux pour neuf, à Laurac ».

L'article qui a suscité tant de réactions ne contestait cependant ni le droit des catholiques à défendre leurs revendications ni la nécessité de rechercher une solution qui leur donnât satisfaction.

« *Les catholiques crient et menacent,* écrit M. Maurice Lanpier, de La Grand'Combe, *mais obtient-on quelque chose aujourd'hui, sans crier et sans menacer ? Et qu'aurait obtenu la classe ouvrière si elle n'avait pas crié depuis cent ans ?* »

« *Ne constatons-nous pas, chaque jour,* demande de son côté M. Paul Guesdon, cultivateur dans le Loiret, *des manquements graves à la discipline, au civisme, émanant des services publiques eux-mêmes ? Est-il admissible que les fonctionnaires fassent pression sur le gouvernement, et ce jusqu'à se mettre en grève ?... Pourquoi les paysans de l'Ouest, « ces mauvais Français », seraient-ils jugés plus sévèrement que les fonctionnaires, ces enfants chéris du régime ?...* »

Il est vrai qu'à partir du moment où les citoyens se mettent volontairement comme en état permanent d'incivisme, tout n'est plus qu'une question de nuance. Mais la grève est un droit, contestable ou non, mais reconnu ; celle de ne pas payer l'impôt n'en est pas un, jusqu'à nouvel ordre.

« *Devenus, et très largement, créanciers de l'Etat, vous pouvez, sans offenser la loi morale, différer le payement de vos impôts jusqu'à ce que votre débiteur accepte lui-même de s'acquitter de sa dette.* »

Telle est la déclaration faite le 23 avril par Mgr Cazaux, évêque de Luçon, au nom des évêques d'Angoulême, de Poitiers, de Nantes et d'Angers. Copie de cette déclaration a été envoyée par leurs soins à tous les évêques de France, en les invitant à écrire comme eux aux parlementaires catholiques, pour qu'ils prennent la défense des fidèles « lorsque ceux-ci feront l'objet des attaques passionnées qu'il nous faut prévoir ».

C'est l'opportunité de cette prise de position, et non la valeur même des revendications, qui a été contestée dans notre article du 3 mai. Et, sans doute, parce qu'il se bornait, en terminant, à exprimer l'espoir d'une juste solution « œuvre de longue patience », nos correspondants, si sévères parfois, se sont-ils gardés le plus souvent, eux aussi, d'en suggérer une.

***

A la suite de ces deux articles, le Monde *a encore publié, dans son numéro du* 31 *mai* 1950, *sous sa rubrique : « Correspondance », avec ce titre : « Le problème scolaire », de nouvelles lettres de ses lecteurs qu'il présente ainsi :*

Nous avons reçu de nouvelles lettres attirant notre attention sur l'un ou l'autre des aspects du problème scolaire et, certaines, des solutions possibles. Ne pouvant les publier toutes, même partiellement, nous citons, pour mettre un terme — provisoire — au débat, des extraits de quelques-unes d'entre elles, à titre de témoignages.

Le Dr Carré, de Nantes, nous communique et commente une documentation sur la situation de l'enseignement en Loire-Inférieure. Il note que « 26 communes ou paroisses n'ont pas d'école publique et que, dans ces communes et paroisses 4 165 enfants fréquentent les écoles primaires libres ».

« Dans 29 communes, les écoles publiques comptent de un à cinq élèves par école, et la population scolaire fréquentant les écoles publiques s'y monte à 109 enfants. Dans les écoles libres de ces mêmes 29 communes, la population scolaire s'élève à 3 261 élèves. »

« Nous avons, à la date du 1er décembre 1949, 54 024 élèves dans nos établissements libres du premier degré, 5 211 dans nos établissements du second degré, 580 dans nos établissements qui correspondent aux écoles nationales professionnelles, 2 456 dans notre enseignement technique ménager agricole. »

Et en se basant sur « le prix de revient » d'un élève de l'enseignement public, le Dr Carré conclut que « l'enseignement libre économise à l'Etat la somme totale de 939 548 512 francs ».

M. A. Valton écrit de son côté :

« L'Ouest soutient par ses impôts ses écoles publiques, qui sont vides, et par ses générosités prises sur ce qui lui reste, ses écoles privées, qui sont pleines. L'Ouest se déclare incapable de poursuivre plus longtemps ce double effort. Localement, il se sent, il ne peut pas ne pas se sentir comme étant une majorité exploitée par une minorité. Comment vouloir que cette situation dans le moment où les budgets familiaux vont toujours se resserrant, lui paraisse tolérable ? Pour l'Ouest, la question n'est pas de contester les droits à l'existence et la nécessité de l'enseignement public, mais d'obtenir enfin que des conditions d'existence normales soient consenties à l'enseignement que l'énorme majorité de ses familles préfèrent, et d'obtenir ces conditions d'existence à temps, c'est-à-dire très vite. »

M. P. Denguin, de Bruay, propose le maintien des deux enseignements, également pris en charge par l'Etat, mais « avec uniformisation totale des programmes, des livres et du livret scolaire, la neutralité des examinateurs et l'interpénétration des établissements des deux ordres ».

« La solution est simple, nous écrit de son côté M. Joseph Denais, député de Paris : de même que

les allocations familiales ont été heureusement instituées pour permettre aux parents de nourrir, vêtir et loger leurs enfants, il serait normal de créer le bon scolaire familial qui, remis au chef de famille dans le cours de l'été, serait transféré par lui au directeur de l'école choisie ; si c'était l'école publique, le bon serait pratiquement annulé ; si c'était l'école privée, le bon serait honoré chez le percepteur pour le montant de la somme déterminée chaque année par la loi de finances, en fonction du coût de l'enseignement public. Cette année, par exemple, pour l'élève du secondaire, il en coûte à l'Etat 45 000 francs : la valeur du bon serait de 45 000 francs. »

Notons enfin cette question d'un lecteur :

« Les catholiques désirent que l'Etat verse des subventions aux écoles libres ; que diront-ils si, un jour, les communistes décident de fonder des écoles « rouges », et si des municipalités communistes décident de verser des subventions à ces écoles ? »

***

Témoignage Chrétien (17), *sous le titre : « Ecoles publiques, écoles privées. Veut-on sortir de l'impasse ? », a souligné sommairement les réunions de Saint-Laurent-sur-Sèvre, du Folgoët et de Château-la-Vallière. Il s'est attardé plus volontiers sur celle de Pontmain, où fut lu le message du cardinal archevêque de Rennes, dont nous venons de reproduire le texte intégral.*

Ce message, déclare notre confrère, « mieux que toute autre littérature, devrait, par son ton mesuré, favoriser la pacification des esprits, pacification sans laquelle aucune solution juste et pleinement satisfaisante ne saurait être trouvée ».

Dans l'important « chapeau » qui précédait ce compte rendu en tête de ses colonnes, et qui concernait aussi — on va le voir — les réductions de crédits sur le budget de l'Education nationale proposées par la Commission nationale des économies, Témoignage Chrétien *déclarait :*

Deux événements importants viennent, à quelques jours d'intervalle, de soulever une fois de plus d'épineuses questions au sujet de l'enseignement. D'une part, dans l'Ouest, plus de 200 000 catholiques se sont rassemblés, le dimanche 23 avril, en quatre meetings synchrones, pour redire avec une vigueur accrue leur volonté de défendre l'enseignement libre ; et Mgr Cazaux, évêque de Luçon, soutint, dans l'un de ces meetings, la proposition de « différer le payement des impôts », jusqu'à ce que satisfaction soit donnée aux catholiques de l'Ouest pour leurs écoles libres. Cette solution ne va pas sans poser de graves problèmes au gouvernement et à la conscience des citoyens. D'autre part, la Commission nationale d'économies, que préside M. Edgar Faure, vient de proposer de réduire de 6 500 millions le budget de l'Education nationale, et plus particulièrement celui de l'enseignement technique.

Les lecteurs de *Témoignage Chrétien* n'ont pas oublié les positions prises par ce journal au sujet de l'enseignement. Sans répéter tout ce qui nous faisait déjà affirmer aves force notre souci de justice et notre volonté de servir le pays et notre foi chrétienne, nous voudrions au moins, à l'occasion de ces deux événements, revenir sur quelques principes essentiels.

Une fois de plus, nous déplorons que de tels problèmes ne soient pas étudiés dans un climat de sérénité. Les rancœurs et inimitiés politiques viennent trop souvent vicier l'atmosphère du débat. Derrière les propositions les plus justifiées, on cherche et on trouve trop souvent une manœuvre politique.

(17) Numéro du 5 mai 1950.

Dans leur complexité économique, les deux aspects du problème soulevé sont difficiles à résoudre. Que sera-ce si des querelles de toutes sortes viennent dresser des barrières d'incompréhension entre les forces qui s'affrontent, se mesurent, calculent leur coup et, finalement, ne parviennent qu'à ébranler un système déjà trop fragile, alors qu'elles prétendaient, ouvertement ou non, servir les intérêts supérieurs de la nation ?

Le problème, on le sait, n'est d'ailleurs pas seulement économique. Il s'agit de former des intelligences, des consciences, des hommes et aussi des citoyens. Le fera-t-on dans une atmosphère de révolte civique ? A tout le moins, la question vaut d'être posée.

On se réclame de la liberté.

On se réclame de la laïcité.

Rappelons simplement qu'il ne saurait y avoir éducation sans un profond respect des consciences, de toutes les consciences : les enfants ne sont pas de futurs électeurs que l'on se dispute dès les classes primaires...

La Croix, *qui, par la plume de son envoyé spécial, Jacques Zissel, renseigna abondamment ses lecteurs sur les récentes manifestations des catholiques de l'Ouest* (18), *a publié, en marge de leurs revendications, ce billet* (19) *qui, sans phrases ronflantes, tire de l'exposé de faits concrets des conclusions pleines de bon sens :*

La Ligue de l'enseignement a célébré le centenaire des délégations cantonales. Ce fut l'occasion de manifester son attachement à l'école de la République et sa volonté de la soutenir.

Mais faut-il absolument faire l'équation entre République et école laïque ?

Après avoir affirmé comme un dogme cette identification, il est facile de traiter de factieux et de sectaires tous ceux qui ne l'acceptent pas.

Soutenir cette école : comment ? Avant tout, en demandant une augmentation massive des crédits pour les constructions scolaires et les recrutements des maîtres. Certes, il faut prévoir l'avenir, car la population scolaire va considérablement augmenter dans les proches années.

Mais peut-être pourrait-on aussi procéder à quelques économies. En Vendée, par exemple.

Dans le seul canton de Saint-Fulgent (huit communes), les instituteurs qui s'occupent des huit petits Français fréquentant l'école officielle coûtent au Trésor près d'un million par an. A Aiguillon-sur-Vie, le seul enfant fréquentant l'école publique a mobilisé à son unique service, successivement depuis le mois d'octobre, sept instituteurs différents, et il a coûté à l'Etat près de 500 000 francs.

Sur ces sommes dépensées « légalement », n'aurait-il pas été logique, humain, ou tout simplement « républicain » (dans le sens réel du mot qui signifie la chose publique, le bien commun) de prélever quelque chose en faveur des maîtres catholiques qui, dans le canton de Saint-Fulgent, par exemple, instruisent 1 777 enfants, qui sont aussi de petits Français et dont les parents payent aussi l'impôt ?

Les Romains disaient que la loi appliquée en toute sa rigueur, au pied de la lettre, comportait souvent les pires iniquités. Nous ne le voyons, hélas ! que trop dans notre système scolaire.

La République a placé à sa base la liberté d'opinion, la rencontre de familles spirituelles diverses ; c'est la trahir que de confisquer la République et l'école en faveur d'une idéologie, contre un grand nombre de parents catholiques.

(18) Numéro du 25 avril 1950.
(19) Numéro des 21 et 22 mai 1950.

Il faut vivre dans un climat de compréhension et d'estime, mais il faut aussi écouter les requêtes les plus élémentaires de la justice. — E. G.

Deux répliques à la lettre ouverte des laïques de France

La première est ce billet de l'Epoque (20), sous le titre : « Les bons apôtres? »

La campagne en faveur de la liberté de l'enseignement et, notamment, les déclarations de Mgr Cazaux, évêque de Luçon, n'ont pas l'heur de plaire au Comité exécutif permanent des Etats généraux de la France laïque (*sic*.)

Ces vigilants défenseurs du Capitole viennent d'épancher leur amertume dans le gilet de M. Vincent Auriol, coupable de n'avoir pas relevé comme il convient « le défi lancé à la Constitution et à la République ».

Et de faire appel, en conclusion d'une lettre ouverte, à sa haute autorité « pour que des paroles — et des actes — viennent rappeler à tous et d'abord à M. l'évêque de Luçon, que la loi en France est la même pour tous ».

La formule est malheureuse. Car, justement, c'est pour que la loi soit égale pour tous, pour tous les enfants et toutes les familles, que Mgr Cazaux a pris sa courageuse attitude.

Les bons apôtres feraient bien de tourner sept fois leur plume dans leur encrier avant d'écrire à l'Elysée.

La deuxième réplique est un communiqué du Secrétariat d'études pour la liberté de l'enseignement et la défense de la culture, dont la Croix (21) *a publié le texte intégral :*

Pour la liberté et la justice scolaires.

Le Secrétariat d'études pour la liberté de l'enseignement et la défense de la culture communique :

Les représentants des Etats généraux de la France laïque viennent d'adresser à M. le président de la République une lettre ouverte, dans laquelle ils font connaître leur indignation, causée par les récentes manifestations de l'Ouest en faveur de la liberté effective de l'enseignement.

A cette indignation, nous pouvons opposer que, depuis deux ans, les représentants qualifiés de l'enseignement privé, groupés au sein du Secrétariat d'études pour la liberté de l'enseignement et la défense de la culture, ont fait tout leur possible pour trouver une solution de justice au problème scolaire et qu'ils n'ont repoussé aucun appel à la concorde.

Bien au contraire, par deux fois, publiquement, le Secrétariat d'études, au nom des groupements qu'il représente, a manifesté à M. le président du Conseil et à M. le ministre de l'Education nationale sa volonté de rechercher, avec les représentants de l'enseignement public, « sans idées préconçues et dans un esprit de large compréhension réciproque », les moyens de faire face aux charges nouvelles qu'impose à la nation l'augmentation de la population scolaire.

Ces propositions n'étaient assorties d'aucune condition, elles répondaient au désir d'instaurer un climat favorable de concorde et d'entente, et de rappeler que notre vœu est de voir un très prochain jour tous les éducateurs de France travailler côte à côte et non plus face à face.

Hélas ! notre appel n'a pas été entendu. Quoi d'étonnant, dès lors, à ce que, dans l'Ouest, des pères de famille, écrasés de charges, expriment leur mécontentement ?

Qualifier leur manifestation du 23 avril « d'initiative de guerre civile » est une injure imméritée pour les 200 000 pères de famille réunis ce jour-là.

Quant à nous, nous ne laisserons à personne le monopole de la recherche d'une paix scolaire véritable.

Notre volonté est de voir prochainement reconnu et appliqué avec toutes ses conséquences l'article 2[…] de la Déclaration internationale des Droits de l'homme, à laquelle la France a souscrit, et qui affirme : « Les parents ont par priorité le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »

Nous ne redoutons aucune discussion ; bien au contraire, nous tendons, une fois encore, la main aux représentants qualifiés de l'enseignement public pour qu'ils veuillent bien étudier avec nous les moyens de créer dans toute la France le climat nécessaire à la recherche loyale d'une équitable solution du problème scolaire.

Si, malgré tous nos efforts, que nous ne nous lasserons pas de poursuivre, notre appel n'était pas entendu, un fossé, irréparable peut-être, risque de se creuser entre ceux qui consacrent un égal dévouement à tous les enfants de France et que l'amour de ces enfants doit réunir. Du moins aurons-nous conscience de n'avoir pas été les artisans d'une aussi tragique division.

En face de tous les périls qui menacent notre patrie, la grande masse des citoyens ne comprendrait pas que notre proposition n'ait aucun écho.

Fédération nationale des Amicales de l'enseignement libre ; Fédération nationale des Associations d'éducation populaire ; Fédération nationale des Syndicats professionnels d'enseignement libre catholique ; Fédération des Syndicats de l'enseignement libre C. F. T. C. ; Syndicat des chefs d'établissements d'enseignement libre ; Union nationale des Associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (A. P. E. L. ; Union syndicale de l'enseignement privé laïque.

La position des partis politiques

Les manifestations des catholiques de l'Ouest devaient trouver des échos au VI[e] Congrès national du M. R. P., qui s'est tenu à Nantes, trois semaines plus tard, du 18 au 21 mai.

Dans son rapport sur la politique générale, lu à la séance du 20 mai, M. François de Menthon a envisagé ainsi la question scolaire (22) :

Laisserons-nous le problème de l'école s'aggraver jusqu'à, non seulement diviser, mais peut-être déchirer ce pays, en le détournant des tâches constructives ?

En effet, la situation de l'école privée ne saurait rester ce qu'elle est ; la liberté scolaire étroitement liée à la liberté religieuse doit être effective non seulement pour les privilégiés de la fortune mais pour les familles les plus pauvres ; les maîtres de l'enseignement privé ne peuvent continuer à vivre avec des traitements misérables.

Ceci, nous l'avons maintes fois dit et répété.

Nos partenaires de la majorité ont reconnu que les lois scolaires n'étaient pas intangibles, comme

(20) Numéro du 12 mai 1950.
(21) Numéro des 14 et 15 mai 1950.
(22) Citation d'après *l'aube* du 22 mai 1950.

on le répétait autrefois, et que le jour viendra — comme l'a dit un socialiste, président du Conseil désigné (23) — où il faudra que se traite entre hommes de bonne volonté l'ensemble des problèmes qui sont posés depuis le début du siècle.

Hâter ce jour, préparer ce jour d'un nouveau statut scolaire, en obtenant d'ici là une application aussi libérale que possible des textes légaux et règlements existants, telle est la pensée de tous les hommes politiques aussi conscients de leurs responsabilités nationales qu'inébranlablement attachés à la cause véritable de la liberté scolaire, qui se refusent pour cette raison à je ne sais quelle odieuse exploitation électorale ou politique des exigences les plus sacrées de la conscience chrétienne qui, au surplus, cherchent l'efficacité et non l'agitation.

Il ne dépend pas de nous de changer la majorité qui s'est formée à plusieurs reprises sur ce sujet dans l'actuel Parlement.

Tous les hommes politiques de bonne foi savent d'ailleurs que le règlement de la question scolaire ne pourra être obtenu de façon valable que par une large adhésion d'hommes appartenant à des partis différents. Aucun homme politique responsable ne peut souhaiter que la question scolaire devienne de nouveau le champ de nos luttes électorales.

Nous espérons que ce règlement indispensable ne sera pas retardé par des incompréhensions réciproques. Il est évident que la loi doit être observée, que personne ne saurait être admis à refuser l'impôt, car l'Etat ne résisterait pas à cette anarchie, mais ce qui est vrai pour la justice sociale l'est également pour la justice scolaire : l'application de la loi doit être facilitée par des solutions équitables.

Au delà des incidents d'un jour, nous en appelons aux hommes de bonne volonté, quelle que soit leur appartenance philosophique ou politique, pour qu'ensemble nous recherchions et fassions aboutir, dans la concorde civique, un règlement d'ensemble du pluralisme scolaire.

Lorsqu'un climat de compréhension réciproque, déclare enfin M. François de Menthon, aura ainsi été rétabli entre nous, nous aurons les uns et les autres assez d'imagination pour trouver des formules techniques auxquelles on a trop peu travaillé jusqu'ici, qui assureront le libre développement, au sein d'une université renouvelée, d'un pluralisme scolaire conforme à la fois à l'intérêt général, qui exige le maximum d'efforts pour l'école dans les années qui viennent et au respect de toutes les consciences.

Aucun homme de bonne foi ne niera qu'un nouveau statut scolaire soit souhaitable et qu'un accord assez large est possible, mais il importe de se hâter et que les hommes de bonne volonté réussissent, car la situation en elle-même est grave et ne supporterait plus de longs délais.

A la séance du lendemain, Mme Germaine Poinso-Chapuis, ancien ministre de la Santé publique, a, elle aussi, évoqué dans son rapport le problème scolaire :

Il faut, a-t-elle dit, donner à tous les enfants des moyens égaux de se développer ; il faut assurer la liberté du choix de l'école pour les familles, sous le contrôle de l'Etat.

Finalement, le Congrès adopta cette « motion de politique scolaire » (24) *:*

Le VI[e] Congrès national du M. R. P., placé en face des immenses besoins scolaires de la nation :

Félicite ses élus d'avoir constamment agi pour rénover et développer l'éducation nationale et leur demande de veiller à ce que soient accrus les crédits affectés à l'enseignement et diminués les crédits d'administration ;

Affirme que la solution du problème scolaire doit être recherchée dans un esprit de compréhension mutuelle et avec une volonté de collaboration de tous les types d'enseignement, l'instruction publique étant un devoir de l'Etat, en vertu même de la Constitution, et la liberté de l'enseignement un des principes fondamentaux garantis, grâce à l'action du M. R. P., par la même Constitution ;

Rappelle que dans la France, pays de diversité spirituelle, le libre choix des modes d'éducation doit être assuré aux familles, conformément d'ailleurs à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits à laquelle notre pays a souscrit, et qu'en aucun cas ce libre choix ne doit être un privilège de la fortune ;

Constate que les écoles privées assurent, en fait, par la volonté d'un grand nombre de pères et de mères de famille, un service social et que tout service social a droit à l'appui de l'Etat ;

Prend acte des efforts multiples et persévérants entrepris depuis cinq années par le Mouvement, tant sur le plan local que sur le plan national ;

Souhaite que tous les organismes existant dans le pays et spécialisés dans l'étude du problème scolaire fournissent au Mouvement des points de vue constructifs, étant persuadé que l'accord sera d'autant plus facile qu'il aura été mieux préparé dans l'opinion publique ;

Donne mandat aux organismes directeurs du Mouvement de tout mettre en œuvre pour aboutir à un règlement pratique et équitable de la question scolaire, en présentant un nouveau statut d'ensemble de l'enseignement ;

Entend écarter jusqu'à l'apparence d'esprit partisan dans la solution d'un problème qui doit demeurer de stricte justice ;

Adresse un appel solennel à tous les Français pour que puissent être prises les décisions d'équité et d'apaisement souhaitées successivement par trois présidents du Conseil investis.

A la suite du M. R. P., d'autres partis politiques, par la voix de leurs représentants, ont récemment exposé leurs conceptions de l'organisation scolaire en France. Dans sa rubrique sur « l'actualité politique », la Croix (25), *rendant compte des discours dominicaux prononcés le* 20 *mai dernier, nous a renseignés à ce sujet. Voici d'abord pour le R. P. F. :*

Le Rassemblement du peuple français a tenu dans plusieurs départements des Congrès locaux, au cours desquels les leaders du mouvement ont pris la parole, pour réclamer notamment de nouvelles élections.

A Nîmes, M. Jacques Soustelle a préconisé à nouveau l'allocation-éducation, dont les familles pourront disposer en faveur des œuvres d'établissements de leur choix, dans le respect des croyances et des opinions religieuses et philosophiques de tous les citoyens.

A Angers, les congressistes ont adopté une motion ayant trait au problème de la liberté de l'enseignement, et dans laquelle ils demandent notamment, qu'en vertu du principe de l'égalité scolaire, « les maîtres de l'enseignement libre reçoivent de l'Etat un traitement égal à celui de leurs collègues de l'enseignement public, compte tenu de leurs diplômes et de leur fonction ». Ils réclament également la participation des professeurs de l'enseignement libre aux jurys qui font passer les examens pédagogiques.

Voici maintenant pour les indépendants :

Prenant la parole à Joigny, à l'issue d'un Congrès organisé par les parlementaires indépendants de l'Yonne, M. Roger Duchet, sénateur, secrétaire général des indépendants, a déclaré notamment : « Nous sommes les seuls à défendre tout à la

(23) Voir *D. C.*, t. XLVI, col 1428.
(24) D'après *l'aube* du 23 mai 1950.
(25) Numéro du 23 mai 1950.

fois la liberté des citoyens en face d'une Assemblée omnipotente. La liberté des électeurs et des élus en face d'une loi électorale partisane, la liberté des travailleurs en face des syndicats politisés, la liberté des entreprises en face des trusts privés et des trusts d'Etat, enfin la liberté des familles en face d'une organisation scolaire désormais inéquitable. »

Voici enfin pour les radicaux et le Rassemblement des gauches :

Dans un discours prononcé à Marseille, par M. Daladier, à l'occasion du Congrès de la Fédération Provence-Corse-Languedoc du parti radical, a été relevé ce passage :

« Nous admettons la liberté de l'enseignement, mais la République a créé un enseignement laïque. C'est celui-ci qui est celui de la France. La question religieuse est une question de liberté de conscience. Nous la respectons entièrement. Nous admettons — nous l'avons d'ailleurs mis en pratique à plusieurs reprises sur le plan régional, — que l'on vienne en aide aux enfants dont les parents ne sont pas fortunés, ceci quelle que soit l'école qu'ils fréquentent, mais nous n'allons pas plus loin. Nous souhaitons sans sectarisme que l'école de la nation soit dirigée et formée de maîtres tels que chaque famille puisse nous envoyer ses enfants sans craindre que leur croyance ou leur conscience soient menacées. »

Le XLIIe Congrès national du parti socialiste, tenu à Paris du 26 au 29 mai dernier, nous a fait connaître le point de vue de ce parti.

A la séance de la matinée du 27, M. Jules Moch, ancien ministre de l'Intérieur, partisan de la conciliation, se prononça pour le maintien du statu quo *ou la négociation d'ensemble des problèmes posés, des concessions devant être faites de part et d'autre.*

Mais, le 29 mai, les congressistes votèrent, avant de se séparer, diverses motions dont celle-ci, dite « sur la laïcité » (26) :

Devant les attaques de plus en plus audacieuses dirigées contre la laïcité de l'Etat, le parti socialiste, fidèle à toute la tradition républicaine, confirme ses résolutions antérieures, qui traduisent son attachement, sans réserve, à l'école laïque, école de tous, ouverte à tous, et sa volonté d'instituer autour d'elle, sur tout le territoire, un grand service public de l'Education nationale.

Soucieux avant tout de faire respecter les droits des jeunes, il ne veut pas que ceux-ci deviennent l'enjeu des luttes entre les divers courants politiques, confessionnels ou philosophiques.

C'est pourquoi, s'opposant avec la plus grande fermeté à toute modification ou déviation du *statu quo* en matière laïque, il poursuivra son action en faveur de la seule école qui, respectueuse de toutes les croyances, est capable de grouper sur ses bancs toute la jeunesse de France et qui demeure une des bases essentielles du maintien de notre unité nationale.

Ajoutons, pour être complet, que, dans une motion annexe, le parti a affirmé son « opposition irréductible à toute diminution des crédits globaux consacrés à l'éducation nationale, spécialement à l'enseignement technique ».

Ceux qui ne désarment pas

La motion sur la politique scolaire votée par le VIe Congrès national du M. R. P. devait inévitablement susciter la protestation du « Comité permanent des Etats généraux de la France laïque ».

Nous la reproduisons d'après le Populaire *(27) :*

Le Comité permanent des Etats-généraux de la France laïque élève une protestation formelle contre la motion votée par le Congrès du M. R. P. sur la question scolaire. Aux termes de cette motion, les organisations qui opposent dans les communes de France des écoles confessionnelles aux écoles publiques ouvertes à tous, assurent un « service social » et, à ce titre, ont droit à « l'appui de l'Etat ».

Le Comité permanent repousse formellement cette thèse qui est la négation brutale de toute l'œuvre scolaire accomplie par la IIIe République. Il n'y a de « service social » que là où il y a une œuvre s'adressant à tous les Français sans distinction de croyance ou d'opinion. Il y a « service privé » là où il y a une œuvre s'adressant à une fraction confessionnelle ou idéologique. D'où le principe toujours maintenu par la IIIe République : à l'école publique, subvention publique. A l'école privée, subvention privée. Principe que nul ne peut valablement contester. C'est une vérité d'évidence qu'on ne peut entretenir avec l'argent demandé à tous que des écoles ouvertes à tous.

Le Comité permanent a le regret de constater que le Congrès M. R. P. a lancé, malgré quelques prudentes expressions de pure forme, une véritable déclaration de guerre à l'école laïque, et cela au lendemain même du jour où un évêque de l'Ouest n'a pas craint de lancer un insolent défi à l'Etat républicain, en préconisant la grève de l'impôt.

Soucieux de défendre indivisiblement la laïcité et la République, le Comité permanent alerte dès à présent tous les laïques de France. Il sait qu'il peut compter sur eux : le peuple républicain sauvera l'école de la République !

Mais voici mieux encore comme document révélateur de l'état d'esprit de ces refoulés du combisme. C'est un article de M. Clément Durand, paru dans le n° 23 de l'Ecole libératrice *du 16 mars 1950, p. 376 (28) :*

Les pouvoirs publics contre l'école laïque?

Nos camarades de la section de la Loire nous adressent aujourd'hui une protestation que nous publions d'autant plus volontiers que nous nous y associons entièrement :

« Le Conseil syndical des instituteurs de la Loire, réuni le 9 mars 1950 :

1° Constate que le président du Conseil, Georges Bidault, après avoir visité l'Ecole nationale professionnelle le matin du 19 février, a visité le soir même l'Ecole professionnelle privée de Sainte-Barbe ;

2° Constate que le président du Conseil Georges Bidault, après avoir remis le matin la Légion d'honneur au directeur de l'Ecole nationale professionnelle, a remis le même soir la Légion d'honneur au Très Chrétien Frère Maras, ancien directeur de l'Ecole professionnelle privée de Sainte-Barbe.

Le Conseil syndical considère, d'après le programme même de ces visites et manifestations, que le président du Conseil a tenu à placer sur le même plan une école publique et une école privée.

A propos de la remise de la Légion d'honneur au Très Chrétien Frère Maras, le Conseil syndical tient à préciser sa position.

Il ne proteste pas contre la remise de cette Légion d'honneur, parce qu'il ne s'intéresse pas aux distinctions honorifiques et parce qu'il ne lui appar-

---

(26) D'après *la Croix* du 31 mai 1950.

(27) Numéro du 23 mai 1950.

(28) Communiqué par le secrétariat d'études pour la liberté de l'enseignement et de la culture, 25, rue Saint-Dominique, Paris, VIIe.

tient pas de juger le travail, le dévouement ou les qualités (qu'il ne conteste d'ailleurs pas) du nouveau dignitaire.

Mais le Conseil syndical proteste vivement contre les paroles prononcées par M. Georges Bidault, remettant lui-même la Légion d'honneur au Très Chrétien Frère Maras, paroles reproduites par *la Dépêche* du 20 février :

« C'est une joie pour moi et pour le gouvernement tout entier d'honorer par la Légion d'honneur toute une maison à travers l'homme qui la représente avec éclat et dignité. »

Le Conseil syndical s'indigne que de tels propos soient tenus par le chef actuel du gouvernement.

Il voit dans cette déclaration une reconnaissance officielle de l'enseignement privé.

Le Conseil syndical constate que la manifestation de l'Ecole professionnelle Sainte-Barbe, à laquelle assistaient un évêque, un chanoine, des Révérends Pères, des Abbés, eut également un caractère officiel en raison de la présence du président du Conseil et du préfet.

Il s'indigne contre ces abandons répétés des principes laïques de la part des représentants des pouvoirs publics.

A l'heure où les intérêts de l'Ecole publique sont trop souvent négligés par les hautes autorités qui en ont la charge, le Conseil syndical :

— Réaffirme hautement le principe républicain et constitutionnel de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ;

— Rappelle aux responsables officiels que leur devoir et leur mission sont de défendre l'Ecole publique nationale et de lui donner les moyens de remplir son rôle et non, par leurs propos ou leur présence, de reconnaître en fait l'école privée ;

— Appelle tous les laïques à conjuguer leurs efforts avec le souci *primordial* de défense d'une Ecole publique qui a fait ses preuves ;

— Considère que cette défense laïque pour être efficace, doit faire abstraction de toute propagande qui lui serait étrangère et demeurer rigoureusement indépendante des partis politiques et des gouvernements. »

Tous nos amis connaissent le secrétariat d'études pour la liberté de l'enseignement et la défense de la culture qui anime et dirige la campagne cléricale actuelle. Cet organisme vient ces jours-ci, de constituer une Union internationale pour la liberté de l'enseignement.

Nous n'avons pas été étonnés de trouver cette information dans le *Monde, l'Epoque* et *la Croix*. Mais, par contre, nous avons été surpris et indignés de la voir reproduire sans commentaire dans l'*Education nationale* n° 9 du 9 mars 1950, p. 9.

Le journal officieux du ministère de l'Education nationale cherche-t-il ainsi une excuse à la publication de quelques échos sur les activités des organisations laïques ? Veut-il lui aussi se retrancher sur une position prudente d'équilibre ?

Ces faits sont inquiétants en eux-mêmes, mais ce serait sous-estimer leur gravité que de les considérer comme des phénomènes isolés. En réalité, ils se présentent comme la conséquence d'une politique cléricalo-réactionnaire qui, sous l'hypocrite apparence d'une neutralité entre les deux enseignements, vise à ruiner l'école laïque et à servir l'enseignement confessionnel.

Les A. P. E. L. et le problème scolaire

La délégation nationale des A. P. E. L. s'est réunie à Paris, le 24 mai 1950, sous la présidence de M. Pierre Michel, son président général. Les dix-sept A. P. E. L. académiques de France et d'Algérie étaient représentées. Au terme de ces réunions, un communiqué a été transmis à la presse, dont nous reproduisons les passages les plus importants :

L'action en faveur de la justice scolaire dans l'Ouest.

La délégation nationale des A. P. E. L. constate que la cause des imposantes manifestations des départements de l'Ouest n'est autre que la prolongation intolérable de la situation faite à l'enseignement privé. Bien que successivement, trois présidents du Conseil nommés ou investis aient déclaré l'urgence de la mise à l'étude du statut de l'enseignement privé, rien jusqu'ici n'a été fait.

L'Union nationale des A. P. E. L. prend acte avec sympathie de l'action locale de ceux de ses adhérents qui, par suite de circonstances particulières supportent plus que d'autres des charges extrêmement lourdes et demande, à peine des résolutions les plus graves, avec la plus vive insistance, la reconnaissance du droit des familles à une liberté effective de l'enseignement et la mise en œuvre d'une solution de justice scolaire.

En vue d'une solution du problème scolaire.

La délégation nationale des A. P. E. L. rappelle ensuite les principes généraux qui devraient être, selon elle, respectés lors de la recherche d'une solution au problème scolaire. Ils sont au nombre de cinq :

1° Les familles doivent pouvoir jouir pleinement — en donnant à ce dernier mot tout son sens — du droit de choisir les maîtres de leurs enfants ;

2° L'enseignement et l'éducation ne peuvent en fait être séparés ; un enseignement qui s'interdirait toute influence éducative consacrerait une intolérable limitation des prérogatives normales d'un maître digne de ce nom ;

3° Les familles ont le devoir de s'assurer que les maîtres jouissent des conditions de vie physiques et morales suffisantes pour leur permettre d'exercer dignement leurs fonctions ;

4° Les autorités responsables de la direction des écoles ou institutions doivent avoir le libre choix des professeurs et des méthodes pédagogiques et pouvoir maintenir l'unité et le caractère particulier de leurs établissements, de même que les autorités responsables de la gestion doivent avoir le choix des moyens de gestion de leurs établissements ;

5° Les maîtres doivent jouir des libertés syndicales et d'opinion et posséder un statut de la profession qui en assure la stabilité.

Nous croyons opportun de préciser que le droit des familles, qui fonde la liberté de l'enseignement, n'exige cependant pas de façon absolue que la solution de justice scolaire que nous désirons voir aboutir, soit, dans ses modalités, exclusivement familiale. On peut envisager que certains des avantages qui pourraient être accordés à l'enseignement privé soient d'ordre familial, alors que d'autres seraient d'ordre professionnel, au bénéfice des maîtres, et que d'autres encore apporteraient des adoucissements aux charges actuelles des autorités de direction ou de gestion.

La réforme de l'enseignement.

La délégation nationale a aussi abordé le problème si actuel et si grave du projet ministériel de réforme de l'enseignement. Tous ceux qui ont quelques notions des valeurs et quelque préoccupation de culture et qui ont étudié attentivement ce projet, le critiquent assez sévèrement : le technique l'emporte sur l'humain, la science sur le jugement. Aussi bien, comprend-on la réaction de la délégation nationale des A. P. E. L. Elle constate :

1° Que ce projet de réforme, bien que ne visant en principe que l'enseignement public, a cependant des incidences graves pour l'enseignement privé et, que de ce fait, les A. P. E. L. ont le devoir de prendre position.

2. Que le dirigisme d'Etat, actuellement en déclin notable sur le plan économique, exerce ici son emprise sur le plan de l'éducation nationale et qu'aucune place n'est faite dans le projet aux prérogatives familiales ni au respect de la personne humaine.

Décide — indépendamment des critiques qui pourraient être présentées sur le plan pédagogique et de structure — de s'opposer par tous les moyens au vote du projet de loi tant que celui-ci n'aura pas été profondément modifié de manière à donner aux familles toutes les possibilités indispensables de collaboration dans l'œuvre d'éducation de leurs enfants.

(A suivre.)

L'appel à la prière en Turquie

Sous ce titre l'Agence Fides *du* 24. 6. 50 *a publié l'information suivante :*

Istanbul. — La Grande Assemblée nationale a adopté un projet de loi annulant l'article 526 du code pénal, lequel punissait de prison ou d'amende la lecture en arabe de l'appel à la prière (ezan). Cette suppression a été votée d'urgence afin que, dès le début du ramadan qui s'est ouvert le 17 juin, le muezzin puisse appeler les fidèles dans la langue du Coran.

Dans ses déclarations, le président du Conseil, Adnan Menderès, précise que l'interdiction portée par Atatürk de faire l'appel à la prière en arabe faisait partie d'un programme de réformes destinées à « démolir la mentalité fanatique », à promouvoir le turquisme et « à préparer le terrain pour la Turquie libre d'aujourd'hui ». Les dernières élections ont prouvé la maturité politique du peuple turc. Celui-ci ayant assimilé les principes essentiels de la révolution kémaliste, ce serait faire preuve de fanatisme, mais à rebours, et d'opposition à la liberté de conscience que de maintenir des mesures, qui étaient autrefois nécessaires, mais qui ne s'imposent plus aujourd'hui ; d'ailleurs, l'interdiction de réciter l'ezan en arabe paraît assez illogique, attendu que les prières à l'intérieur de la mosquée sont récitées en cette langue. Le gouvernement est fermement décidé à promouvoir la liberté de conscience et à prendre les dispositions légales nécessaires pour la sauvegarder ; quant à la réforme religieuse proprement dite, elle doit être l'œuvre des milieux religieux eux-mêmes. Tant que la religion ne se mêle pas à la politique et que les cérémonies du culte ne sont pas en opposition avec les bonnes mœurs et les usages en vigueur, la liberté de conscience exige que chacun puisse pratiquer son propre culte comme il l'entend.

Par cette décision, le gouvernement aura mis fin à une de ses interventions, la plus visible et la moins justifiable, dans la vie religieuse. Nul doute qu'elle ne satisfasse de larges couches de la population. Toutefois, les observateurs se demandent si c'est là le commencement d'une série de concessions aux éléments pro-religieux pour aboutir à la constitution d'une communauté religieuse indépendante alimentée par les biens du Vakif, ou bien si le gouvernement n'a cédé que pour mieux défendre les grandes réformes de la révolution. L'avenir le dira.

Le parti républicain du peuple (P. R. P.), jadis au pouvoir et aujourd'hui à l'opposition, n'a pas manqué d'attaquer cette décision comme contraire aux principes de la révolution d'Atatürk : détruire un de ces principes, déclare-t-il, c'est mettre en danger tout l'édifice. Il ne s'oppose pas à la levée des sanctions prévues par la loi, mais préfère que l'ezan soit récité en turc, uniquement pour des raisons nationales et culturelles, et non politiques. Le gouvernement se base sur le bon sens du peuple et sur sa maturité aussi bien politique que religieuse, mais il faudra qu'il exerce une vigilance extrême. A quoi le gouvernement répond que l'ère des concessions fut ouverte sous le règne du P. R. P., qui créa une Faculté de théologie à Ankara, institua l'enseignement religieux dans les écoles primaires, ouvrit à nouveau les « turbés » (mausolés des grands hommes), toutes mesures plus à même de menacer l'héritage d'Atatürk que l'appel à la prière, d'autant plus que cet appel peut être récité aussi bien en turc qu'en arabe.

La nouvelle disposition concernant l'appel à la prière est d'ordre purement législatif et, dans l'intention du gouvernement, doit faciliter l'exercice de la religion. En fait, elle n'apporte aucune contribution essentielle au problème religieux, au sujet duquel, malgré toutes les déclarations en faveur de la liberté de conscience et contre le fanatisme, persiste un réel malaise.

— *Votre grand Ami*, par DOMINIQUE DORYS. — Un vol. de 158 pages, 180 francs ; port, 30 francs. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

« Jadis, écrit le P. Neubert, Marianiste, dans sa courte préface à l'auteur, Jésus eut à rabrouer ses apôtres en train de chasser les petits que leurs mères lui présentaient. Vous, vous avez compris sa prédilection pour les âmes encore simples et pures, et vous les invitez à aller auprès de lui pour qu'il ait la joie de les embrasser et de les bénir. » De plus, ce qui fait le grand attrait de ce livre, c'est qu'il est vivant. L'auteur décrit l'existence très simple de la Sainte Famille à Nazareth, avec des détails vrais ; dialogues, réflexions des paysans, des ouvriers, des marchands, tout y est naturel, et l'on sent que ces humbles ont dû s'exprimer ainsi pour traduire leur surprise d'abord, puis leur admiration et leur joie devant les miracles de Jésus et la grandeur de la doctrine qu'il enseignait. On voit vivre et s'agiter tout ce peuple qui assiste, sans comprendre, au plus grand drame du monde. Les illustrations de Pécourt animent heureusement les événements principaux de ce beau récit.

— *La Mère de Dieu qui est notre Mère.* Numéro avril-juillet 1950 de la revue *Rayons*, 27, rue Volney, Angers. Prix : 80 francs. Abonnement annuel : 300 fr.

Ce numéro, publié sous les auspices du Centre d'études et de recherches mariales d'Angers (C. E. R. M. A.), forme un harmonieux ensemble composé de dix articles : La théologie mariale (H. Holstein) ; Marie dans l'Evangile et les Actes des apôtres (G. Blond) ; L'Immaculée Conception (H. Holstein) ; La maternité divine et virginale de Marie (L. Soubigon) ; Marie, Corédemptrice (L. Soubigon) ; L'Assomption (H. Holstein) ; Marie, Médiatrice de toutes les grâces (M.-J. Gerland) ; La Vierge Marie et notre vie spirituelle (L. Soubigon) ; Marie et l'Eglise (H. Holstein) ; Le Cœur immaculé de Marie, Reine du monde (G. Blond).

— *Memento des congés payés.* — Un vol. de 136 pages, franco 290 francs. Aux Editions Spid, 372, rue Saint-Honoré, Paris, Ier.

Ce petit livre, en 136 pages, permettra à tous, employeurs et employés, d'éliminer bien des différends auxquels donne lieu, trop souvent, la législation complexe des congés payés. C'est un ouvrage pratique, rédigé par un inspecteur du travail qui connaît à la fois la théorie et le fait, et qui veut, avant tout, être utile. On ne saurait trop recommander ce *Memento* qui, avec son index alphabétique, s'impose à tous les intéressés comme le meilleur des guides dans un domaine difficile.

L'APPEL DE STOCKHOLM et le problème de la paix

I — Une manœuvre équivoque

1. Au Comité mondial des Partisans de la paix.

Le Comité mondial des Partisans de la paix a tenu sa troisième session plénière à Stockholm, du 16 au 19 mars dernier. En clôturant ses travaux, il a adopté cet Appel relatif à l'interdiction de l'arme atomique (1) :

Nous exigeons l'interdiction absolue de l'arme atomique, arme d'épouvante et d'extermination massive des populations.

Nous exigeons l'établissement d'un rigoureux contrôle international pour assurer l'application de cette mesure d'interdiction.

Nous considérons que le gouvernement qui, le premier, utiliserait contre n'importe quel pays l'arme atomique, commettrait non seulement un crime de guerre, mais un crime contre l'humanité et serait à traiter comme criminel de guerre.

Nous appelons tous les hommes de bonne volonté dans le monde à signer cet appel.

Dès le 27 mars, l'Humanité *publiait une première liste de signatures commençant par celle de M. F. Joliot-Curie : « Par cet engagement personnel, spécifiait l'organe communiste, des hommes et des femmes éminents ouvrent la grande campagne qui, dans tous les pays du monde, doit permettre de rassembler des centaines de millions de signatures. »*

2. Au XII[e] Congrès du parti communiste français.

Un vaste mouvement d'opinion était ainsi amorcé par le parti communiste bien décidé à le développer toujours davantage pour l'exploiter à son profit. On l'a vu lors du XII[e] Congrès national de ce parti, qui a suivi de peu — du 3 au 6 avril — la troisième session du Comité mondial des Partisans de la paix.

A ce Congrès, M. Frédéric Joliot-Curie a fait une importante déclaration dont l'Humanité (2) *a rendu compte :*

Les délégués se lèvent et applaudissent longuement quand Jeanne Pitaval donne la parole « au délégué de la Seine, notre camarade Frédéric Joliot-Curie ».

Dans son rapport magistral, déclare Joliot-Curie, Maurice Thorez nous a montré d'une façon éclatante l'importance capitale de la lutte contre la guerre et combien il est essentiel d'intensifier l'action pour la paix qui est une bataille inséparable de la bataille pour la libération des hommes.

Le grand mouvement des Partisans de la paix groupe des centaines de millions d'hommes et de femmes de toutes les nations du monde.

En France, dans les rangs des Combattants de la paix et de la liberté, les communistes luttent avec des citoyens d'opinions variées et de convictions religieuses diverses. Tous se sont mis d'accord pour défendre la paix.

Nous avons encore vif à la mémoire le souvenir de la lutte pendant l'occupation nazie. Dans le Front national, combattaient aussi, étroitement unis, des hommes et des femmes d'opinions variées et de convictions religieuses diverses, unis pour chasser l'envahisseur.

Déjà, dans le Front national, nous avons veillé à ne pas introduire dans les discussions, les questions qui pouvaient diviser.

Mais dans l'intimité qui se crée dans l'action, dans l'estime réciproque qui s'établit entre des hommes honnêtes et courageux, le communiste, par son exemple, par les explications qu'il donne aux problèmes qui troublent et inquiètent les consciences de ses compagnons, les amène à comprendre l'immense valeur humaine du communisme.

C'est par ce chemin que je me suis inscrit à notre grand parti et des dizaines de milliers d'autres ont suivi le même chemin. Comme moi, ils gardent dans leur cœur une infinie reconnaissance à leurs aînés qui les ont éclairés. (*Vifs applaudissements.*)

Notre grand camarade poursuit :

Les impérialistes veulent déclencher une nouvelle guerre contre l'Union soviétique et les démocraties populaires. Nous nous dressons de toutes nos forces parmi les Partisans de la paix contre la préparation de ce crime.

Il nous faut notamment faire comprendre ce que serait une guerre moderne avec les effroyables moyens de destruction qui seraient mis en œuvre. Il existe effectivement un terrible danger et nous devons nous unir pour l'écarter tout de suite : c'est le danger de la bombe atomique et de la superbombe, dite à hydrogène. C'est par dizaines de millions de morts, par d'immenses destructions matérielles que se chiffrerait le bilan de cette guerre.

La bombe atomique représentait 20 000 tonnes de trinitrotoluène. La bombe H représente mille fois cette quantité. Einstein a dit avec raison qu'elle pouvait détruire une partie importante de l'humanité. Mais cet engin ne donnerait pas la victoire au premier qui l'emploierait. Et nous savons que l'Union soviétique ne l'emploiera jamais la première. Nous savons aussi que finalement la décision serait emportée par une humanité révoltée, l'Union soviétique en tête. Mais ce n'est pas par ce chemin de ruine et de mort que les hommes de progrès veulent remporter la victoire.

Le Comité mondial des Partisans de la paix a lancé un appel pathétique pour l'interdiction de la bombe atomique. Ce premier objectif à atteindre est d'une importance capitale et cet appel unira dans l'action ceux qui désirent ardemment la paix.

Les scientifiques qui, dans le monde, ont une responsabilité particulière, doivent se joindre toujours plus nombreux à cette lutte que mènent dans les divers domaines les ouvriers, les dockers, qui, une fois de plus, sont au premier rang. (*Applaudissements.*)

La science au service de la paix.

Joliot-Curie se félicite de voir qu'en Angleterre et aux Etats-Unis aussi, les scientifiques s'élèvent contre l'emploi de la bombe atomique.

Nous, scientifiques, qui luttons avec tous les Partisans de la paix, nous savons tous que nous pourrions apporter le bonheur aux hommes si les sommes importantes qui sont englouties dans les

(1) D'après *l'Humanité* du 20 mars 1950.
(2) Numéro du 6 avril 1950.

budgets de guerre étaient utilisées pour la science et la technique.

Combien sont heureux ceux qui poursuivent leurs travaux en Union soviétique, dans le pays où n'existe pas l'exploitation de l'homme par l'homme ! Ils ont la conscience tranquille quand ils travaillent dans leur laboratoire. Ils savent que les résultats qu'ils obtiendront serviront à coup sûr à l'amélioration des conditions humaines et à la défense des libertés acquises. (*Applaudissements.*)

Oui, les savants atomistes soviétiques travaillent avec enthousiasme, car ils savent que leur gouvernement, traduisant l'ardent désir de paix de leur peuple, a solennellement et à maintes reprises proposé aux autres gouvernements l'interdiction de l'arme atomique. Ils ont expérimenté l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Mais ils savent aussi que si des criminels déclenchaient une nouvelle guerre, leur science et leur technique sont suffisamment au point pour rendre aux agresseurs des coups qui seraient décisifs. (*Vifs applaudissements.*)

Eux, ils ne font pas de chantage à la superbombe H, pourtant il n'y a certainement pas d'avance technique américaine dans ce domaine.

Joliot-Curie rappelle son voyage en Union soviétique en 1949. Déjà, en 1933, 1936, 1945, il avait visité des laboratoires et pu se rendre compte des progrès immenses de la science soviétique.

Mais en 1949, déclare-t-il, j'ai été fortement impressionné, je dirai même surpris par les progrès considérables réalisés en quatre ans seulement. Cette surprise n'indique-t-elle pas que je sous-estimais moi-même la vitalité de la science soviétique, en dépit de l'expérience que j'avais acquise des progrès faits antérieurement ?

Peut-être subissais-je inconsciemment l'influence de ceux que je combats et je voudrais souligner qu'il faut à ce sujet être d'une vigilance extrême.

En luttant contre la guerre d'agression qui se prépare, je songe à tous ces scientifiques qui servent une science au service du peuple, qui nous donnent un magnifique exemple. Je songe à tous ces hommes nouveaux qui ont déjà sauvé le monde et qui sont l'espoir du monde. (*Vifs applaudissements.*)

C'est pourquoi jamais les scientifiques progressistes, les scientifiques communistes, ne donneront une parcelle de leur science pour faire la guerre contre l'Union soviétique. (*Longs applaudissements et hourras des délégués debout.*)

Et nous tiendrons ferme, soutenus par notre conviction qu'en agissant ainsi nous servons la France et l'humanité tout entière. (*Les délégués se lèvent, un tonnerre d'applaudissements salue la fin de l'allocution de Joliot-Curie, toute la salle chante* la Marseillaise.)

Le même numéro de l'Humanité *a fait connaître l'intervention de M. Charles Tillon qui a suivi celle de M. Joliot-Curie :*

L'Appel de Stockholm.

L'occasion va être donnée de voir quels seront les gouvernements qui vont disputer à leur peuple la liberté de dire qu'ils ne veulent pas mourir en masse, mais vivre en paix. C'est, en effet, un événement de la plus haute importance que la proposition faite par le Comité permanent du Congrès mondial des Partisans de la paix dans sa dernière réunion de Stockholm.

L'appel du Comité mondial, dont le premier signataire est notre camarade *Joliot-Curie* — que la réaction poursuit de sa haine parce qu'il refuse de mettre l'énergie atomique qu'il crée en France au service des fauteurs de guerre, — va être porté à la connaissance des hommes et des femmes de toutes opinions et de toutes couleurs sur la surface de la terre. L'Appel ne désigne comme criminels de guerre que ceux qui vont se désigner eux-mêmes en refusant l'interdiction de l'arme atomique. Il ne prend position, à priori, contre personne. Il ne pose aucun problème politique qui puisse diviser les hommes les plus divergents d'opinions sur le plan politique.

Dans notre pays, en agissant pour désigner les criminels, nous montrerons ainsi mieux quels sont leurs complices, au moment où un de Gaulle proclame : « Nous préférons la chute de la bombe atomique à la perte de la liberté », de la liberté de tuer les travailleurs et d'organiser le fascisme. Au moment où le gouvernement reçoit les armes américaines dans un pays désigné pour le prochain débarquement américain et sur lequel tomberaient, s'il y avait la guerre, les premières bombes atomiques. Ceux qui suivent de Gaulle ou le gouvernement devront être invités ainsi à réfléchir et à se prononcer sur le comportement des hommes qui prendraient la responsabilité de refuser la mise hors la loi de la bombe atomique.

L'arme atomique est une arme d'agression ; refuser d'y renoncer, c'est se déclarer l'agresseur.

Charles Tillon montre ensuite que ce chantage a fait faillite. Cependant, l'Amérique n'a pas renoncé pour autant à l'arme atomique. Au contraire, elle cherche à en multiplier la production. Maurice Thorez nous a montré que les aventuriers sont prêts à tous les crimes, même si, comme Hitler, ils doivent y sombrer.

C'est pourquoi l'appel du Comité mondial des Partisans de la paix revêt, dans ces conjonctures, une importance décisive pour la prise de conscience de tous les peuples de l'effroyable danger qui les menace, en même temps que de la nécessité d'écarter le crime en désignant les criminels.

L'organisation de la campagne.

C'est en France qu'il nous appartient, ayant saisi l'importance de cette consultation, d'en faire un grand succès pour la paix. Elle doit être organisée de telle sorte que la question posée à Stockholm permette à toute personne comme à tout élu de ne trouver aucune raison de refuser de l'examiner et d'y répondre.

La Commission permanente a décidé de faire appel à toutes les organisations démocratiques pour éditer et reproduire à dizaines de millions d'exemplaires un bulletin de consultation qui devra pénétrer dans toutes les familles françaises pour recueillir la signature de tous les membres du foyer. Chaque maire de chaque commune de France sera invité à participer au contrôle des bulletins de consultation et à en établir le dénombrement.

Il faut donc que tous les Partisans de la paix se mettent au travail pour que, systématiquement, ville par ville, en répartissant les efforts dans le temps, rue par rue, canton par canton, village par village, chaque foyer, celui du pauvre, celui du riche, celui du manœuvre, celui du savant, de l'ouvrier et du patron, du prêtre et du pasteur, sans aucune opinion préconçue, reçoive son bulletin de consultation reproduisant l'Appel de Stockholm sans aucune surcharge.

Chaque réunion, manifestation, assemblée sera une occasion de parler de cette campagne et d'informer de son développement dans le monde. La Semaine de l'enfance, la Journée des mères, l'anniversaire de la découverte du radium, le 1er mai seront autant d'occasions de participer à la popularisation, à l'élargissement de la campagne de signatures familiales pour la suppression de l'arme atomique.

La jeunesse saura s'y mêler ardemment, aller par équipes chantantes jusqu'au dernier village, distribuer puis recueillir les bulletins de lutte contre la mort collective.

Il ne s'agit pas seulement, en participant de toutes nos forces à cette campagne, de parler de l'union avec les catholiques, avec les socialistes, mais d'agir pour qu'aucun foyer chrétien ou socialiste ou autre ne soit oublié par ce message d'union de tous les simples gens du monde qui porte le visage tout simple de l'humanité qui veut vivre.

Il faut que la discrimination des criminels de guerre soit faite par le peuple lui-même, non en lui demandant de choisir entre deux systèmes, mais en lui donnant la possibilité d'être juge, si les peuples s'étant prononcés pour la destruction de l'arme atomique, des gouvernements prennent la responsabilité criminelle de la refuser.

Naturellement, cette campagne doit donner à tous les Combattants de la paix l'occasion de créer dans chaque commune un Conseil communal, des Comités de la paix, parce qu'en allant dans chaque village, dans chaque entreprise, on est sûr d'y trouver des Partisans de la paix. *Ainsi cette campagne contribuera à renforcer, à étendre notre mouvement* (3).

3. Au Comité central du parti communiste français.

Un autre document important, qui révèle la tactique communiste dans cette vaste entreprise, est le rapport de M. Etienne Fajon au Comité central du parti communiste français, qui s'est réuni le 4 mai dernier à Ivry (4) *:*

La réfutation des arguments des agresseurs impérialistes.

« Un premier procédé des hommes de la bombe, souligne-t-il, consiste à semer le doute *sur l'efficacité* de la campagne de signature. Comment de frêles bulletins de papier pourraient-ils arrêter la terrible bombe et la guerre ? Répondons que si les bulletins étaient impuissants, les agresseurs, les hommes de l'arme atomique dépenseraient moins d'encre, de salive et d'argent pour tenter d'empêcher qu'on les signe. »

« Les Américains — lisait-on avant-hier dans le journal *Combat* — s'inquiètent de plus en plus du succès qu'enregistrent un peu partout, dans le monde, les appels des Partisans de la paix. »

La vérité, c'est qu'au temps de l'arme atomique comme au temps du canon de 75, la guerre ne peut passer sans le consentement des peuples. Or, chaque signature de l'Appel de Stockholm est un consentement qui se refuse, une volonté qui s'exprime de défendre la paix. Que les hommes et les femmes de tous pays, de toutes opinions et de toutes croyances accomplissent ce simple geste, et un progrès décisif sera réalisé dans la voie de l'union qui réduira en pièces les plans d'agression des fauteurs de guerre.

Un deuxième procédé consiste à déconsidérer la campagne pour l'interdiction de l'arme atomique en insinuant qu'elle est trop limitée, qu'il faudrait l'étendre à toutes les armes. Pourquoi condamner la bombe atomique et pas la bombe tout court, ou la mitrailleuse, ou le pistolet à air comprimé ? On reconnaît là une des arguties préférées des trotskistes de *Franc-Tireur*. Elle a été reprise dans un récent discours par Bidault, l'homme qui a toujours repoussé n'importe quelle proposition de réduction générale des armements quels qu'ils soient.

Il est tout à fait normal que les fauteurs de guerre déplorent que les Partisans de la paix aient axé précisément leur campagne contre l'arme qui menace d'extermination tout le monde, créant ainsi les conditions les meilleures pour que tout le monde signe et s'unisse. Il est normal qu'ils reprochent aux Partisans de la paix de n'avoir pas multiplié les questions soumises aux peuples, *ce qui aurait abouti à réduire d'autant le nombre des signatures et plus généralement à rétrécir le mouvement.* Mais il va de soi que les Partisans de la paix ont eu raison, non seulement parce que l'arme atomique représente le plus terrible et le plus immédiat des dangers, mais parce que l'immense mouvement qui se lève pour la condamner contribuera puissamment à faire reculer la guerre en même temps qu'il fera reculer la bombe.

(3) C'est nous qui soulignons cette dernière phrase.
(4) Texte et sous-titres d'après *l'Humanité* du 5 mai 1950.

Au reste, si la lutte pour l'interdiction de l'arme atomique ne suffit pas aux Altman et autres Ronsac, les occasions de lutter contre les autres armes ne leur manquent pas. Suggérons-leur par exemple, en passant, de soutenir les propositions soviétiques pour la réduction d'un tiers de tous les armements des grandes puissances, ou encore l'action des dockers, ouvriers et cheminots contre le débarquement et le transport des armes américaines en France.

Un troisième procédé consiste à répéter qu'il est vain d'interdire l'arme atomique du fait que l'Union soviétique serait opposée aux mesures d'inspection et de contrôle international sur son territoire. Nous tombons ici dans la calomnie pure et simple. Le camarade Staline a déclaré, dès 1946, que l'Union soviétique entendait se soumettre aux mêmes règles d'inspection et de contrôle que n'importe quel pays, sur la base du principe d'égalité. La délégation soviétique à l'O. N. U. a soutenu depuis lors cette position sans faiblesse et à la face du monde, contre le plan américain qui visait à *assurer la propriété de tous les gisements d'uranium du monde aux trusts d'outre-Atlantique.* D'ailleurs, toute personne qui croirait encore, de bonne foi, au mensonge antisoviétique, aurait une raison supplémentaire de signer l'Appel de Stockholm, puisque cet appel réclame justement l'établissement d'un contrôle international rigoureux pour l'interdiction de l'arme atomique.

N'insistons pas davantage sur les calomnies et les manœuvres des fauteurs de guerre contre la campagne de signature. Considérons-les, encore une fois, comme une preuve supplémentaire de l'importance absolument exceptionnelle de cette campagne. Répétons que l'Appel de Stockholm peut et doit porter aux agresseurs un coup décisif. A la condition toutefois qu'il recueille l'adhésion pratique des hommes et des femmes innombrables restés jusqu'ici en dehors du mouvement de la paix. Les signataires de l'appel doivent se compter à l'échelle mondiale, non par millions, mais par centaines de millions. En France, c'est par dizaines de millions qu'il faut compter, puisque notre pays a plus de 40 millions d'habitants. Si des résultats de cet ordre n'étaient pas obtenus, la campagne perdrait l'essentiel de sa signification politique.

Il faut liquider notre retard.

Etienne Fajon insiste ensuite sur la nécessité et l'urgence de faire de plus grands efforts pour la campagne de signature.

« Si notre Comité central est d'accord sur l'ordre de grandeur de l'objectif à atteindre, il se doit de constater, en fonction de cet objectif, l'insuffisance des efforts accomplis jusqu'alors. La campagne de signature est organisée de façon inégale ; en règle générale, elle se développe trop lentement, elle est en retard.

Il y a maintenant un mois et demi qu'a été lancé à Stockholm l'appel historique du Comité mondial. A l'échelle internationale, les organisations démocratiques les plus puissantes : Fédération syndicale mondiale, Fédération démocratique internationale des femmes, Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, Union internationale des étudiants, ont fait leur Appel de Stockholm et ont demandé à leurs dizaines de millions d'adhérents de le signer et de le faire signer. La campagne a commencé dans tous les pays.

Elle se déroule à un rythme impétueux au pays du socialisme, en Union soviétique. Elle y est organisée sur la base de l'entreprise, dans les usines et les kolkhozes, dans les bureaux et les écoles. Des millions et des millions de signatures ont déjà été recueillies : 3 millions, par exemple, pour les seuls syndiqués de l'industrie alimentaire.

De premiers et intéressants résultats sont enregistrés dans les pays de démocratie populaire, dans l'immense Chine, en Italie, en Allemagne, dans les pays d'Amérique du Sud, en Australie, dans les pays libres ou opprimés d'Asie et d'Afrique.

La campagne a commencé en France également ;

mais ce qui est déjà fait ne saurait nous satisfaire. Nous sommes en retard par rapport à la grandeur et à l'urgence de la tâche envisagée, par rapport aux responsabilités qui sont les nôtres, par rapport aux possibilités immenses qui nous sont données.

Pour mesurer ces possibilités, il suffit de puiser dans la moisson d'exemples dont nous disposons déjà.

Prenons une entreprise moyenne comme la manufacture d'armes de Levallois (Seine). Tout le personnel (ingénieurs et techniciens, contremaîtres et ouvriers) a signé à 100 pour 100. Dans les autres entreprises de France où le travail a été fait, les résultats sont approchants, sinon identiques. C'est dire que la quasitotalité des travailleurs salariés peut et doit signer l'Appel de Stockholm.

Prenons l'exemple de deux rues de Saint-Denis où l'Appel a été présenté de porte en porte. Sur 269 foyers pressentis, 260 ont donné dès la première visite les signatures et les noms de toute la famille. *A Calais, pour 1 500 foyers visités, 6 000 signatures ont été recueillies.* C'est dire qu'une adhésion unanime ou presque peut et doit être obtenue dans tous les quartiers populaires.

Prenons l'exemple d'un marché de Marseille, place Bernard-Cadenat. L'Appel y a été soumis et expliqué à 102 commerçants ; il a recueilli 102 signatures. C'est dire que l'aversion pour l'arme atomique, la volonté de paix, ne sont pas moindres dans les classes moyennes que dans la classe ouvrière. Et cela vaut, bien entendu, pour les populations rurales, comme le montrent l'adhésion de plusieurs organisations paysannes départementales, celle du président de la C. G. A. dans les Landes et les nombreuses signatures déjà obtenues dans les fermes et les villages de France.

Considérons maintenant les maires et les Conseils municipaux. Les maires du département du Rhône appartiennent aux partis les plus différents ; réunis en assemblée le 17 avril, en l'absence d'Herriot, ils ont adopté l'Appel de Stockholm à l'unanimité. Des maires socialistes comme celui d'Amiens et celui de Mézières se sont également prononcés pour l'Appel. Il serait déjà trop long d'énumérer les Conseils municipaux qui l'ont voté ou qui ont invité les habitants de leur commune à signer ; citons entre autres le Conseil municipal de Carmaux, à majorité socialiste-M. R. P., et celui de Noisy-le-Sec, à majorité M. R. P.-R. P. F. On ne saurait trouver meilleure preuve qu'il est possible d'unir dans l'action pour l'interdiction de l'arme atomique la masse la plus large des Français sans distinction d'opinions ou de croyances.

La campagne ne peut qu'être facilitée par le prestige des intellectuels français — universitaires et savants, écrivains et artistes — qui ont déjà adhéré ici à l'appel lancé de Stockholm, ne l'oublions pas, par les représentants des tendances politiques et des couches sociales les plus diverses : communistes et catholiques, hommes de science et de pensée de renommée mondiale, militants ouvriers ou paysans.

Notons enfin que l'Appel a recueilli la signature d'hommes qui exercent une influence dans les milieux les plus divers de notre pays. Prenons entre autres les sportifs, pratiquants ou habitués des stades et des routes. Ils sont des millions et pas un ne souhaite la guerre. Or, des champions renommés, des titulaires des équipes professionnelles de football, le capitaine de l'équipe de France de rugby à XIII, des coureurs cyclistes célèbres viennent de signer, apportant ainsi une aide précieuse pour obtenir l'adhésion de leurs camarades, des jeunes qui rêvent de suivre leurs traces, de leurs innombrables admirateurs.

Tenons-nous-en à ces exemples. Que signifient-ils ?

Ils signifient que l'objectif que j'évoquais il y a un instant — plusieurs dizaines de millions de noms pour la France — est un objectif nullement chimérique et parfaitement à la portée des militants de la paix. Il faut souligner cependant que l'effort politique et l'organisation indispensable pour l'atteindre est considérable, et qu'il est à peine commencé ; des résultats importants sont d'ores et déjà obtenus, mais ils sont encore localisés ; on n'a pas dépassé le stade de la préparation dans certains départements ; dans les autres, l'organisation et la coordination du travail sont encore trop faibles pour qu'il soit possible d'avoir une idée globale, même approximative, des signatures réunies.

Il est donc bien vrai que les choses vont trop lentement, alors qu'une hâte fébrile marque les préparatifs criminels des fauteurs de guerre. Pour nous, en France, la défense efficace de la paix exige que le retard de la campagne de signature soit rapidement liquidé, que cette campagne se développe avec une ampleur et à un rythme correspondant à l'immensité et à l'urgence du péril, que par millions et par millions les signatures soient recueillies, recensées, rassemblées, non point dans un avenir incertain, mais dès à présent et sans perdre un jour.

La tâche la plus importante de toutes.

La condition première pour qu'il en soit ainsi, c'est que le parti, tout le parti, depuis le Comité central jusqu'à la plus lointaine cellule, se pénètre de l'idée que c'est là sa tâche à lui, la plus importante de toutes, à laquelle les autres se relient naturellement. Il dépend avant tout des communistes que cette tâche primordiale soit ou ne soit pas pleinement réalisée.

On a pu relever chez des militants et dans des organisations du parti l'opinion selon laquelle la campagne de signature concernerait essentiellement les Combattants de la liberté et de la paix et non les communistes. Comment une opinion aussi inconséquente et néfaste pourrait-elle persister dans nos rangs !

Il est vrai que la campagne de signature concerne les Combattants de la liberté et de la paix. C'est justement pour cela qu'elle nous concerne *nous, car nous sommes tous au premier chef, individuellement et en tant que parti, des Combattants de la liberté et de la paix.*

Notre parti a donné dès le premier jour son adhésion collective au mouvement des Combattants de la paix. Le XII[e] Congrès vient d'appeler le parti à mettre toujours plus au centre de son activité la lutte pour la paix et l'indépendance nationale. Quelle tâche pourrait nous sembler plus importante et plus pressante, dans ces conditions, que la campagne pour l'interdiction de la bombe atomique, tâche centrale de la lutte pour la paix dans le moment présent !

Certes, nous ne menons pas seuls cette campagne. Les communistes, tous Combattants de la paix, la mènent avec les Combattants de la paix non communistes. Mais ils doivent la mener avec le souci constant de *justifier leur titre d'avant-garde de la classe ouvrière et du peuple*, c'est-à-dire en donnant sans cesse l'exemple, des explications claires, de l'initiative, du dévouement, de la persévérance, en aidant et en entraînant sans cesse les autres, en détruisant jusqu'aux racines la pratique insensée qui consisterait *à laisser à quelques militants seulement*, le soin d'arrêter la menace gigantesque qui pèse sur le monde.

Le Comité central devrait, selon nous, renouveler et préciser la directive du XII[e] Congrès sur la participation à la campagne de signature de l'Appel de Stockholm considérée comme devoir essentiel du parti dans la période actuelle. Il importe d'attirer particulièrement l'attention du parti sur les tâches qui suivent et sur la nécessité de les réaliser.

La participation des communistes à la campagne de signature pour l'Appel de Stockholm.

1. Pour que des millions et des millions de Français jusqu'ici en dehors du mouvement de la

paix signent l'Appel, il faut non seulement les voir, mais leur parler, leur expliquer s'il en est besoin le péril qui les menace et l'efficacité de l'acte qu'on leur propose, répondre à leurs objections souvent tirées du journal qu'ils lisent ou de la radio gouvernementale qu'ils écoutent. Comme on le sait, des tendances aussi erronées que *la sous-estimation de la menace de guerre ou la croyance à la fatalité de la guerre*, tendances en apparence contradictoires, mais aboutissant l'une et l'autre à désarmer idéologiquement les Partisans de la paix, sont sournoisement propagées par les agents de l'impérialisme. C'est ainsi par exemple que la clique fasciste de Tito est chargée, entre autres missions, de bavarder sur l'absence de dangers réels de guerre dans le moment présent. D'autres, au contraire, s'emploient à *répandre la thèse antiléniniste de l'impossibilité de la coexistence pacifique du capitalisme et du socialisme.* De telles tendances se manifestent souvent jusque dans nos rangs, d'où il convient de les extirper par une lutte permanente et sans faiblesse. Mais comment ne désorienteraient-elles pas des hommes et des femmes non communistes, soumis quotidiennement à la propagande de l'ennemi, aux diversions et aux mensonges du genre de ceux dont j'ai parlé dans la première partie de mon rapport !

Un travail idéologique et politique constant s'impose donc à chaque communiste et plus généralement à chaque militant de la paix. Pour ce travail, chacun doit trouver des armes quotidiennes dans la presse communiste et démocratique.

C'est dire que nos journaux, à commencer par *l'Humanité*, doivent être centrés sur la campagne de signature de l'Appel de Stockholm, à l'exemple du remarquable organe du Bureau d'information des partis communistes : « Pour une paix durable, pour une démocratie populaire ». Ils doivent suivre sur place et dans le monde la marche de la campagne et du mouvement de la paix, publier et exalter les bonnes initiatives et les bons résultats. Ils doivent expliquer et dénoncer de façon plus systématique et convaincante les plans et les crimes des impérialistes et leurs agents, et mieux expliquer aussi les succès et les actions du camp de la paix. Ils doivent riposter chaque jour de manière simple et irréfutable aux arguties anciennes et nouvelles de l'ennemi, afin de mieux aider les innombrables collecteurs de signatures à mener à bien leur apostolat. C'est le moment, pour les journalistes et autres propagandistes communistes de ne pas se contenter de formules passe-partout, d'être attentifs à ce qui se passe dans la tête de millions de gens et pas seulement dans leur propre tête.

Bien entendu, le travail d'explication nécessaire comporte aussi la diffusion massive des *tracts*, *affiches* et *brochures*, notamment ceux du mouvement des Combattants de la paix, ainsi que de la revue *Les Partisans de la paix* et autres publications du Comité mondial.

L'efficacité du porte à porte.

2. Il faut organiser minutieusement la campagne de signature. Les initiatives les plus nombreuses et les plus originales sont à encourager, et aucun moyen ne doit être négligé.

On peut s'attendre à rencontrer des chevaliers de la perfection qui condamneront, par exemple, la collecte de signatures sur des bulletins de fortune confectionnés sur place, ou encore telle ou telle idée féconde venue de la base, sous prétexte qu'elle bouscule le programme primitivement prévu. Dans le meilleur des cas, il s'agit de *bureaucrates* capables d'étouffer tout travail vivant sous le fatras des règlements et des circulaires, et il sera sage de les écarter *démocratiquement* de toute responsabilité dans la campagne.

Parmi les moyens à mettre en œuvre, le plus efficace *reste cependant le porte à porte*. Le bulletin familial doit être présenté dans les foyers des grandes villes sans en sauter un seul. Il doit être porté jusqu'aux hameaux les plus éloignés des régions rurales, avec d'autant plus de soin que le travail y est en général moins avancé. Le problème n'est pas de distribuer le bulletin comme un quelconque tract dont on se sépare, mais de le faire signer et de le joindre ensuite à la riche et précieuse moisson des adhésions à l'Appel de Stockholm.

La visite systématique de tous les foyers de France est une *tâche grandiose*, jamais réalisée dans le passé, et qui exige à tous les échelons un effort sans précédent d'organisation, de coordination et de contrôle.

Les occasions d'éclairer et d'impulser la campagne ne manquent pas ; dans telle ou telle ville, *ce sera l'anniversaire d'un bombardement particulièrement meurtrier* ; à Paris, c'est, entre autres, la visite prochaine d'Acheson, qui refusa naguère aux représentants du Comité mondial l'entrée des Etats-Unis, et à qui il faudra bien faire entendre, ici, l'opinion des Partisans de la paix sur les préparatifs de la guerre atomique.

Le fait que des parlementaires comme MM. *Badie*, député radical ; *Boulet*, député exclu du M. R. P. ; Gilbert Jules, sénateur radical, ont signé l'Appel de Stockholm nous amène à souhaiter que *cet Appel soit présenté à tous les parlementaires :* quel que soit le nombre des signataires, l'initiative ne pourrait manquer de susciter des discussions et de poser avec une force accrue devant les masses le problème de la lutte pour l'interdiction de l'arme atomique.

Le rôle déterminant du parti.

3. Pour que la campagne de signature se développe avec succès, il faut assurer rapidement la *participation effective de tous les membres du parti et de toutes les sections et cellules à cette campagne.*

Dans sa réunion du 20 avril, le Bureau politique a approuvé les décisions que venaient de prendre dans ce sens le Comité fédéral de la Seine et celui du Pas-de-Calais. Le premier appelait tous les adhérents et toutes les organisations du parti dans la Seine à prendre une part active à la campagne ; il chargeait son secrétariat de la suivre dans quelques usines essentielles et dans un certain nombre de localités ; il convoquait pour l'impulser une assemblée des secrétaires de sections. Le second appelait les cellules d'entreprises à se réunir d'urgence pour s'occuper de la campagne et constituer un Comité de la paix dans chaque entreprise ; il appelait les cellules locales à organiser le porte à porte et à contribuer à l'élection des Conseils communaux dans les villes et les villages.

Le Bureau politique a invité toutes les Fédérations du parti à suivre l'exemple de la Seine et du Pas-de-Calais, à tout mettre en œuvre pour intensifier au plus vite la campagne de signature. Le Comité central devrait confirmer aujourd'hui cette invitation, en souligner le caractère pressant et impérieux. Il est nécessaire qu'un plan de travail précis soit dressé dans chaque Fédération, que le Bureau fédéral fasse le point à chacune de ses réunions, qu'il examine le déroulement de la campagne d'un point de vue *auto-critique*, afin de vaincre les difficultés au jour le jour et de réaliser à tout prix la tâche fixée dans le département. La même directive est valable pour les directions de sections et pour les cellules.

Il est indispensable que tous les militants du parti, tous les membres du parti, aient en permanence le souci de cette tâche, que pas un soir ne s'achève sans que chacun se demande combien de Français il a fait signer depuis le matin, ce qu'il a fait pour entraîner au travail un autre camarade, un autre Partisan de la paix, ce qu'il doit faire pour que le lendemain soit plus fructueux que la veille.

La tâche des organisations démocratiques.

4. Il faut entraîner l'ensemble des organisations démocratiques dans le travail engagé pour recueillir les signatures. Les communistes membres de ces organisations ont le droit et le devoir d'y poser la question avec force, de leur demander de décider sciemment leur participation active à la campagne, de leur proposer d'entretenir *une collaboration régulière avec les organismes correspondants du Mouvement des Combattants de la paix.*

Déjà, les syndicats de la grande C. G. T. ont reçu à ce sujet des conseils concrets et judicieux par une lettre de leur Bureau confédéral. Les organisations de l'Union des femmes et des Unions de la jeunesse jouent un rôle prépondérant dans la campagne. Les douze organisations nationales qui ont pris en main la préparation en France de la *Journée internationale de l'enfance du 4 juin prochain,* se donnent comme premier devoir de répondre à l'appel du Comité mondial des Partisans de la paix.

Mais il existe beaucoup d'autres organisations dont les adhérents souhaitent le maintien de la paix et sont menacés par la bombe atomique. Les communistes ont à accomplir dans chacune d'elles leur travail de Combattants de la paix. C'est ainsi par exemple que nos camarades de la F. S. G. T., non seulement invitent les membres de leurs Clubs à signer, mais les entraîneront, dans le moment présent, au collectage des signatures *sur les routes de France,* où les courses cyclistes amènent le dimanche des milliers et des milliers de spectateurs.

Le renforcement du Mouvement des Combattants de la liberté et de la paix.

5. La campagne de signature doit être, pour les Combattants de la paix et de la liberté, l'occasion de renforcer considérablement l'organisation de leur mouvement. Cette organisation est, pour l'instant, très faible, et c'est là que réside le défaut principal du Mouvement. Le nombre des Conseils communaux contrôlés par le Conseil national est de l'ordre de 1 200, ce qui représente un peu plus de 3 pour 100 du nombre des communes de France. Le nombre des Comités de défense de la paix à l'entreprise et au village est sans aucun rapport avec les tâches et l'influence des Combattants de la paix. Les assises nationales, dans leur récente session, avaient indiqué la nécessité de s'attaquer à ce retard ; dans la dernière période, la constitution d'un certain nombre de Comités a été annoncée, notamment dans la *Creuse* et dans les *Landes.* Mais cela ne correspond en rien, évidemment, aux besoins du Mouvement

Le Comité est un *organisme indispensable.* C'est dans son sein que peuvent se rencontrer les hommes et les femmes jusque-là séparés par leurs opinions ou leurs croyances, et réunis aujourd'hui par une même volonté de paix et de défense de la paix. Le Comité assure le contact entre les organisations diverses qui participent au mouvement de la paix. Les membres et les organisations de base de certains partis, *par exemple du parti socialiste,* peuvent et doivent y trouver leur place. Le Comité porte la lutte pour la paix dans les masses les plus profondes, pour autant qu'il représente les couches sociales et les courants politiques les plus divers. L'existence et l'activité des Comités de la paix sont la garantie des progrès ultérieurs du mouvement, qui doit continuer et grandir au delà de la campagne de signature, jusqu'à l'échec définitif des fauteurs de guerre.

Dans ces conditions, il est urgent d'élargir et de consolider les Comités existants et, surtout, d'en créer des milliers et des milliers de nouveaux, dans les entreprises et les villages, dans les quartiers et les écoles. Les communistes peuvent apporter une contribution des plus importantes à la réalisation de cette tâche. Le Comité central pourrait décider que partout où il existe une cellule du parti, il lui sera demandé de prendre très vite les initiatives nécessaires pour la *formation d'un Comité de défense de la paix* sans qu'il s'agisse en aucun cas d'attendre la formation du Comité pour commencer la campagne de signature.

Le prochain Congrès mondial des Partisans de la paix.

6. Dans quelques mois va se tenir en Italie le IIe Congrès mondial des Partisans de la paix. Ce Congrès dressera le bilan de l'activité pratique des Partisans de la paix dans tous les pays et tracera les directives de leur action pour l'avenir.

Il est à souhaiter que la France délègue à ce Congrès, outre les personnalités les plus *éminentes du monde social, politique et intellectuel,* des représentants qualifiés des couches les plus larges de la population et notamment de la paysannerie. Au premier Congrès mondial, on s'en souvient, *un point faible pour notre pays avait été l'insuffisance de la représentation paysanne.* C'était là le reflet de l'état peu satisfaisant du Mouvement de la paix dans les campagnes. Il appartient aux communistes d'aider à la correction de ce défaut persistant en s'inspirant des conseils donnés par Waldeck Rochet dans son rapport au Congrès du parti.

La portée du IIe Congrès mondial des Partisans de la paix sera d'autant plus grande qu'il aura été préparé dans les masses, que le mandat des délégués élus aura été soumis à la ratification du peuple dans de très nombreux meetings, dans de vastes assemblées publiques.

Cela revient à dire que la préparation du IIe Congrès mondial ne saurait être considérée comme une tâche bureaucratique à entreprendre après la campagne de signature. Le problème est de mener les deux choses de front, la campagne de signature créant de toute évidence les conditions les plus favorables à une large préparation politique du Congrès mondial.

(*A suivre.*)

Prochainement : II — L'équivoque dénoncée.

DOSSIERS DE « LA D. C. »

ALLOCUTION DE S. S. PIE XII

aux dirigeants et au personnel de la Banque de Rome

Le 18 *juin* 1950, *le Saint-Père recevait dans la salle Clémentine les dirigeants et le personnel de la Banque de Rome. Il leur adressa en italien une allocution dont voici la traduction* (1) *:*

Votre piété filiale, qui a voulu couronner et clôturer votre pèlerinage jubilaire par une visite au Père commun, Nous cause d'autant plus de satisfaction qu'elle répond à vos intimes désirs. Elle Nous invite à répondre par un mot paternel aux sentiments qui vous ont conduits ici.

Avant tout, ce sont des sentiments de dévotion au Saint-Siège ; dévotion née avec l'Institut lui-même et qui n'a jamais failli au cours déjà long de son existence. Des sentiments aussi de fidélité aux droits principes qui, après avoir inspiré sa fondation, n'ont cessé de maintenir ses dirigeants dans la voie droite, au milieu de vicissitudes diverses et tout au long de sa croissante et multiple activité. Ce sont enfin des sentiments de sage administration, toute attentive à l'utilité commune, dans le meilleur emploi des économies publiques.

Cependant, tout en vous adressant cette louange méritée, Nous en venons tout naturellement à définir clairement Notre position en face d'une conception malsaine et ne répondant pas à « cette liberté par laquelle le Christ Nous a affranchis » (*Gal.* V, 1). Comme si le système bancaire était, de sa nature, entaché de faute. Comme si l'exercice de votre profession et l'objet de votre travail vous mettaient inévitablement en danger de contaminer votre cœur. Comme s'il vous était plus particulièrement difficile à vous de libérer votre âme de l'attachement aux biens éphémères et trompeurs, de passer à travers la flamme des richesses temporelles de manière à ne pas perdre les trésors éternels. Alors que vous vous avancez dans votre carrière comme les autres dans la leur — et souvent peut-être la parcourez-vous péniblement — en gagnant honnêtement votre vie et celle de ceux qui vous sont chers.

Tout cela s'applique non seulement au modeste subalterne dans son travail de simple agent et comptable, mais encore aux autres employés de la finance, au financier, au sens propre du mot. Il peut unir lui-même à sa compétence et à sa capacité professionnelle le véritable esprit évangélique, c'est-à-dire la liberté d'un cœur profondément détaché de l'argent qu'il manie, des valeurs qu'il négocie, des biens matériels qu'il administre, en ne reconnaissant qu'un seul Seigneur, Dieu (cf. *Matth.*, VI, 24), qu'il sert, en pratiquant l'obéissance en esprit en en acte à ses commandements ainsi que la fidélité au Christ.

Il nous semble opportun de signaler ici encore une fois la haute fonction du système bancaire, la grande importance qu'il a toujours eue dans l'économie nationale, déjà aux temps des anciens Assyriens et Egyptiens et à laquelle les conditions présentes n'ont fait que donner de l'ampleur et une influence considérablement accrue. S'il est vrai que l'argent a été appelé, non à tort, le sang de l'organisme du corps économique, on peut bien en conclure que les banques sont comme le cœur, qui doit en régler la circulation pour le plus grand bien des individus, des familles, des groupes sociaux, dont l'ensemble forme le corps économique national ; d'où la puissance, l'utilité, la responsabilité du système bancaire.

Assurément, ce pouvoir et cette responsabilité ne sont pas sans risques d'abus, comme les faits le démontrent malheureusement suffisamment. Aussi, d'autant plus impérieux est le devoir de l'Eglise et des fidèles d'infuser dans le système et dans les hommes eux-mêmes du monde bancaire le véritable esprit chrétien. Cet esprit est large et éloigné des mesquines restrictions. Il ne met des limites insurmontables que là où cessent ce qui est permis moralement et l'honnêteté naturelle, sans restreindre la liberté au delà de ces frontières, mais aussi sans permettre de s'aventurer plus loin. Cette largeur et cette fermeté agissent pour le bien de l'économie générale, qui est aussi celui auquel vous tendez vous-mêmes.

C'est ainsi que votre banque sera une ardente forge d'affaires dans l'honnêteté du travail grâce à l'esprit chrétien, qui dirige votre activité professionnelle et votre conduite personnelle, chacun de vous contribuera à réaliser ce qui peut lui permettre d'accomplir toujours mieux sa fonction, la fonction du cœur qui fait circuler et affluer un sang pur et vigoureux dans toute l'économie sociale.

En formulant ce vœu, et en vous remerciant de votre hommage, Nous vous assurons de Notre bienveillance, Nous prions le Seigneur de vous combler de ses lumières et de ses dons, en gage desquels Nous vous donnons à vous tous, à vos familles, à votre travail quotidien, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

(1) Cf. L'*Osservatore Romano* du 19-20. 6. 50. Traduction du texte italien par J. THOMAS-D'HOSTE.

— *Les deux Amériques à vol d'oiseau*, par le P. GERVAIS QUÉNARD. — Un vol. de 115 pages, 220 francs ; port, 30 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

D'août 1948 à février 1949, le T. R. P. Gervais Quénard, Supérieur général des Augustins de l'Assomption, a fait le tour des deux Amériques, pour la troisième fois depuis vingt-cinq ans. Il allait revoir les missionnaires et les Sœurs de l'Assomption qui se sont multipliés dans tous les pays du Nouveau Monde. C'est la relation de ce dernier voyage qu'il donne brièvement dans ce nouveau livre. On doit remercier l'auteur de nous faire partager son espoir au cours de ces pages trop courtes qui renforceront notre foi. D'ailleurs, n'est-il pas réconfortant de pouvoir conclure avec lui par la parole de Garcia Moreno : « Dieu ne meurt pas » ?

Grandeur et fin des recherches scientifiques

Dans la salle du Consistoire, le 18 *juin* 1950, *S. S. le Pape Pie XII a reçu en audience les membres du Congrès de l'ultra-son. A cette occasion, le Souverain Pontife a adressé à ses visiteurs une allocution en français, dont voici le texte d'après l'*Osservatore Romano *du* 19-20 *juin* 1950 :

Votre démarche, Messieurs, Nous procure une grande joie, car elle Nous apporte, en même temps que l'expression de votre déférence, le témoignage de votre conviction que l'Eglise s'intéresse à tous les progrès de la science elle-même, comme à toutes ses applications pour le bien de l'humanité.

Le caractère de votre Congrès et son objet, à la fois si vaste et si précis, arrêtent tout particulièrement Notre complaisante attention pour deux raisons notamment. Il offre l'exemple d'une très large collaboration des savants les plus éminents de tous les pays, spécialistes qui, tout en poussant à fond leurs études dans leurs domaines respectifs, mettent en commun les fruits de leurs recherches, comprenant la connexion intime de ces domaines et, par suite, la possibilité d'en étendre indéfiniment les conclusions. Heureux effort de synthèse, qui, dans la riche et inépuisable variété de leurs manifestations, tend à mettre en lumière toujours plus vive l'admirable harmonie de l'œuvre de Dieu, la convergence des lois et des forces physiques, la puissance et la sagesse infinies de leur Auteur.

C'est ce qui vous a permis de donner à votre Congrès si savant une portée si pratique. Par leur intensité même, ces forces physiques franchissent les frontières de la perception sensible. Comme les rayons ultra-violets échappent à la saisie de notre œil, de même, les ultra-sons, du fait de leur très haute fréquence, échappent à la saisie de notre oreille. Et pourtant, par d'autres voies, le savant connaît les uns et les autres ; il les définit, il les mesure ; bien plus, il étudie, manie et dirige leur action sur la matière inerte, sur les corps vivants, leur utilisation pour la thérapeutique et le diagnostic ; il la met à la disposition du technicien pour le progrès de l'industrie, du praticien pour la santé et l'amélioration de la vie humaine. Le simple énoncé des communications générales ou relatives aux applications physiques et techniques, biologiques et médicales est d'une ampleur merveilleuse, mais surtout est par lui-même l'éloge le plus éloquent des travaux passés, l'encouragement le plus puissant aux travaux de l'avenir.

En vous remerciant, Messieurs, du plaisir que votre visite Nous a causé, Nous prions Dieu, Auteur de la nature et de ses lois, Créateur de l'intelligence humaine qui les découvre, de vous aider à l'y connaître toujours mieux, à faire de vous ses ministres dans leur application au plus grand bien de tous les hommes vos frères.

Bref apostolique « Consueverunt » proclamant saint Alphonse-Marie de Liguori patron céleste des confesseurs et des professeurs ou maîtres de théologie morale (1)

Pie XII, Pape.

Pour mémoire perpétuelle de la chose.

En tout temps les Pontifes romains ont eu coutume de désigner comme patrons spéciaux pour des groupes de fidèles remplissant des charges ou des fonctions particulières dans la vie chrétienne certains saints qui pendant leur vie se sont le plus illustrés dans l'accomplissement de ces mêmes charges ou fonctions : ils veulent ainsi leur procurer le puissant secours de ces protecteurs célestes et leur faire suivre leurs avis et leurs exemples remarquables. Marchant sur les traces de Nos prédécesseurs, Nous-même, depuis le début du souverain pontificat, Nous avons donné à certains groupements, soit de prêtres, soit de fidèles, et à des Associations des patrons spéciaux, parmi lesquels : saint Albert le Grand à ceux qui s'adonnent à l'étude des sciences naturelles ; saint François de Paule aux marins italiens ; sainte Catherine, la vierge de Sienne, et sainte Catherine, la veuve de Gênes, aux infirmières et aux hôpitaux d'Italie ; saint Jean Bosco à l'Association catholique des éditeurs italiens ; saint Joseph Calasanz à toutes les écoles populaires dans le monde entier; la bienheureuse Mère de Dieu, invoquée sous le nom de « Vierge fidèle », aux soldats italiens chargés de l'ordre public, qu'on appelle « carabinieri » ; saint Michel archange, aux gardiens de la sécurité publique en Italie. Il en est résulté au sein d'autres groupements une louable envie d'avoir également chacun un saint patron désigné par Nous, dont le patronage spécial près de Dieu pourrait les protéger et dont ils seraient plus particulièrement poussés à imiter les vertus.

Il est arrivé ainsi que plusieurs cardinaux de la sainte Eglise romaine, de nombreux archevêques et évêques, des Supérieurs généraux de religieux, des recteurs illustres d'Instituts pour l'avancement des études, des professeurs et des maîtres de théologie morale ont exprimé le vœu que saint Alphonse-Marie de Liguori, évêque, confesseur et docteur de l'Eglise, soit établi par Nous patron céleste de tous les prêtres qui remplissent le très grave et très salutaire ministère de la confession, de ceux également qui par la parole et par les écrits s'occupent de n'importe quelle façon de l'enseignement de la théologie morale. Nous n'avons pas hésité à réaliser ces vœux. Personne n'ignore, en effet, que saint Alphonse, en tant que prédicateur infatigable de la parole de Dieu, a excellé par sa science, sa prudence, son assiduité, sa patience dans les confessions des fidèles, et comme évêque du diocèse de Sainte-Agathe des Goths qu'il gouverna très saintement, il forma d'une façon parfaite un très grand nombre de confesseurs et qu'il voulut très fréquemment s'asseoir au tribunal de la Pénitence pour le pardon des péchés. Bien plus,

(1) Traduit du texte latin publié par l'*Osservatore Romano* (1. 6. 50).

il assigna aux religieux du Très-Saint-Rédempteur, réunis par lui en Congrégation, comme charge principale celle d'entendre les confessions. Enfin, soit oralement, soit par écrit, il laissa pour la formation et la direction des confesseurs un enseignement moral et pastoral remarquable, le plus estimé dans le monde entier jusqu'à notre époque, souvent et fortement recommandé par les Souverains Pontifes comme le guide très sûr des ministres du sacrement de Pénitence et des directeurs de conscience.

Notre Prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, dans le décret *Urbis et Orbis* du 23 mars 1871, proclamant saint Alphonse docteur de l'Eglise, n'hésita pas à affirmer ce qui suit : « C'est lui qui par ses doctes écrits, surtout par ses traités de théologie morale, a dispersé et dissipé les ténèbres des erreurs propagées d'une façon très étendue par les incrédules et les jansénistes. » Peu de temps après, le même Pontife, dans les Lettres apostoliques données le 7 juillet de la même année, sous l'anneau du Pêcheur, et qui visaient à rehausser le culte du saint docteur, écrivait ceci : « Par un dessein très providentiel du Dieu tout-puissant, au moment où la doctrine des novateurs jansénistse attirait les regards, gagnait beaucoup de fidèles par la présentation de l'erreur et les jetait ainsi hors du droit chemin, alors surgit Alphonse-Marie de Liguori qui, par de savants écrits, fruits de travaux laborieux, s'efforça d'arracher jusqu'à ses racines et d'enlever du champ du Seigneur cette peste suscitée par l'enfer. »

Léon XIII, dans sa lettre du 8 décembre 1902 aux évêques d'Italie, appelle saint Alphonse le plus remarquable et le plus doux des théologiens moralistes; auparavant, il avait déjà parlé de sa doctrine morale en ces termes : « Partout elle est très vantée et elle offre une règle sûre que les directeurs de conscience doivent suivre. » Dans la lettre qu'il écrivit en 1905 au P. Gaudé, éditeur de la *Théologie morale* de saint Alphonse, Pie X confirma les jugements de son Prédécesseur. Enfin plus récemment, Notre Prédécesseur incomparable, Pie XI, dans son Encyclique *Ad catholici sacerdotii*, datée de 1925, parlant des qualités que doivent posséder les confesseurs des clercs, rapporte à la lettre les paroles et les conseils de saint Alphonse à ce sujet.

Toutes ces choses Nous persuadent et d'une certaine manière Nous pressent de joindre Notre voix à ces voix si nombreuses et si autorisées qui chantent comme un hymne à la louange de saint Alphonse. C'est pourquoi, saisissant l'occasion favorable du deuxième centenaire de la publication de la première édition de la si célèbre *Théologie morale*, et accueillant les humbles et instantes suppliques de Notre cher fils, l'actuel Recteur Majeur de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur et de tous ses religieux, ayant également pris l'avis de Notre vénérable Frère le cardinal de la sainte Eglise romaine Micara, évêque de Velletri, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, de science certaine et après mûre réflexion, en vertu de la plénitude de Notre puissance apostolique, Nous choisissons et établissons pour toujours saint Alphonse Marie de Liguori, évêque, confesseur et docteur de l'Eglise, patron céleste auprès de Dieu de tous les confesseurs et moralistes, avec tous et chacun des honneurs et privilèges liturgiques qui conviennent régulièrement aux patrons des Sociétés ou groupements.

Nonobstant toutes choses contraires.

Telle est notre décision et Nous décrétons que les présentes Lettres soient et demeurent toujours stables, valables et efficaces ; qu'elles obtiennent et gardent leurs effets pleins et entiers ; qu'elles soient efficaces maintenant et à l'avenir en faveur de ceux qu'elles regardent ; que c'est dans ce sens qu'il faut régulièrement juger et conclure et que dès maintenant soit nul et non avenu tout ce que n'importe quelle autorité pourrait, sciemment ou par ignorance, entreprendre contre ce qui est décidé.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 26 avril 1950, la douzième année de Notre pontificat.

Par mandat spécial du Très Saint-Père,
pour le cardinal secrétaire d'Etat,
HERMENEGILDO BRUGNOLA.

Bref apostolique « Quod ait » (15. 5. 50.) proclamant saint Jean-Baptiste de La Salle patron des éducateurs de l'enfance et de la jeunesse (1)

A l'occasion du 50e anniversaire de la canonisation (24 mai 1900) *et du IIIe centenaire de la naissance* (30 avril 1651) *du fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, le Pape Pie XII a proclamé par un Bref daté du 15 mai 1950 saint Jean-Baptiste de La Salle, patron céleste de tous les éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, avec droit à tous les honneurs et privilèges liturgiques qui sont de règle pour les patrons principaux des groupements* (2). *Voici la traduction du Bref pontifical :*

(1) Traduit du texte latin publié par *l'Osservatore Romano* (15-16 mai 1950).

(2) A l'occasion de ces anniversaires, un triduum solennel en l'honneur de saint Jean-Baptiste de La Salle a été célébré à Rome dans l'église du Gesu, où fut transportée pour la circonstance l'urne contenant les reliques du Saint. Le 17 mai 1950, le cardinal Micara prit possession de sa charge de cardinal protecteur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

PIE XII, PAPE.

Pour perpétuelle mémoire de la chose.

« Celui-là seul, dit saint Bonaventure, est un véritable éducateur, qui est capable de marquer son élève d'une empreinte de beauté, de lui infuser la lumière et de lui mettre au cœur une force virile. » Cette pensée, il faut la méditer attentivement à notre époque surtout où nous constatons souvent que l'instruction, non seulement reste étrangère à la formation morale des enfants, mais encore devient parfois pour les âmes une puissance très novice si le mépris de Dieu et de la religion vient s'y joindre. C'est pourquoi Notre Mère la sainte Eglise entoure d'une affection vigilante ceux qui ont mission d'élever les adolescents, car c'est des maîtres que dépendent en grande partie le salut et le progrès de la chrétienté.

Un parfait éducateur. (1)

Or, il s'est trouvé un homme très recommandable par sa sainteté et son intelligence, Jean-Baptiste de La Salle, qui, lui-même, et par la Congrégation dont il est le fondateur, a formé et forme encore les enfants d'après les meilleurs principes et les meilleures méthodes. Et ce Saint a poussé le zèle à ce point que, dans des maisons d'études dites « Séminaires de maîtres d'école pour la campagne », il a préparé soigneusement des instituteurs appelés à exercer le ministère si important de l'éducation parmi les populations les moins favorisées. Aussi lui attribue-t-on à bon droit l'institution des Ecoles normales pépinières des maîtres, écoles qui, maintenant, sont répandues partout à travers le monde.

D'autre part, ce même illustre pionnier de l'éducation fit tant de cas de la profession d'instituteur qu'il ne voulut pas que les religieux, dont il était le Père, fussent élevés au sacerdoce, de peur qu'ils ne se détournassent de l'enseignement, convaincu qu'il était que cette fonction est un moyen très efficace pour progresser dans la vertu et atteindre à la sainteté.

Saint Jean-Baptiste de La Salle patron des éducateurs.

Afin donc que ceux qui instruisent les enfants et les adolescents ou qui se préparent à cette mission aient un modèle à imiter et que, le regardant, ils s'efforcent de reproduire ses vertus, l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, par son postulateur général, Nous a adressé d'instantes prières en vue d'obtenir qu'en ce cinquantenaire de sa canonisation par Notre prédécesseur Léon XIII, d'heureuse mémoire, Nous daignions proclamer saint Jean-Baptiste de La Salle patron céleste près de Dieu de tous les maîtres de l'un et de l'autre sexes, ecclésiastiques ou laïques, soit qu'ils en remplissent la fonction, soit qu'ils s'adonnent à l'étude pour s'y préparer. Nous, persuadé que l'éducation chrétienne de la jeunesse est de toute première importance, et afin que ceux à qui est confiée la conduite des âmes d'enfants ou qui se préparent à cette vocation, aient un motif supérieur et un stimulant plus puissant pour s'acquitter consciencieusement, conformément à la religion et à la foi, d'un emploi si noble, Nous voulons exaucer ce vœu, et de très grand cœur.

(1) Les sous-titres sont du traducteur. (*N. D. L. R.*)

C'est pourquoi, après en avoir conféré avec Notre vénérable Frère, Clément Micara, cardinal de la sainte Eglise romaine, évêque de Velletri et préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, ayant considéré et pesé tous les détails de cette détermination ; de science certaine, après mûre délibération, dans la plénitude de Notre pouvoir apostolique, en vertu de ce Bref et d'une manière perpétuelle, Nous instituons et proclamons le confesseur saint Jean-Baptiste de La Salle patron spécial au ciel, près de Dieu, de tous les éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, et Nous lui attribuons tous les honneurs et privilèges liturgiques qui sont de règle pour les patrons principaux des groupements. Nonobstant toutes choses contraires.

Telle est Notre déclaration et décision ; et Nous décrétons que le présent Bref soit et demeure toujours stable, valide et efficace, et qu'il obtienne et garde ses effets pleins et entiers ; qu'il profite pleinement, maintenant et après, à tous ceux qu'il concerne ou pourra concerner ; que c'est dans le même sens que l'on doit juger et conclure ; que soit enfin annulée dès à présent et jugée sans valeur toute décision qu'on oserait prendre contrairement à ce Bref, de quelque autorité qu'elle soit, faite sciemment ou par ignorance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 15 mai 1950, en la fête de saint Jean-Baptiste de La Salle, la 12e de Notre pontificat.

Par mandat spécial du Très Saint-Père, en place de Mgr le cardinal-secrétaire d'Etat.

HERMENEGILDO BRUGNOLA.
Section de l'expédition des Brefs apostoliques.

Catéchisme et mission ouvrière (1)

A l'ouvrage que M. l'abbé Rétif, curé du Sacré-Cœur du Petit-Colombes, vient de publier sous ce titre, S. Exc. Mgr Feltin a donné une importante préface — reproduite par la Semaine Religieuse de Paris *du 17. 6. 50 — dans laquelle il fait ressortir, avec toute son autorité, la place du catéchisme dans l'effort missionnaire.*

Si Dieu ne l'avait si soudainement rappelé à lui, c'est S. Em. le cardinal Suhard qui eût écrit cette préface. Il vous l'avait promise ; il se l'était réservée comme une mission personnelle. Ce qui avait retenu l'attention de sa grande âme missionnaire constitue aussi l'un des premiers centres d'intérêt de celui qui a été appelé à lui succéder comme archevêque de Paris et comme président de la Commission nationale du catéchisme. C'est à ce double titre que je veux ouvrir ces pages dont j'ai été l'un des premiers confidents.

(1) Aux Editions du Cerf.

Vraies perspectives (1)

Disons d'abord que *ce terme de catéchisme est un mot défaillant*. Il déclenche une association d'idées d'ordre didactique et scolaire. La réalité qu'il signifie est autrement débordante : c'est le premier bienfait de votre œuvre de lui avoir rendu son vrai sens, en le plaçant dans ses vraies perspectives.

Une préface n'est pas un résumé. Elle doit être un jugement. Vous me permettrez donc une brève critique : elle porte uniquement sur la forme et constitue beaucoup plus un avertissement pratique aux lecteurs qu'une réserve. Certains, en effet, seront déconcertés par la composition un peu décousue : on eût pu concevoir un plan plus strictement logique. Mais on comprend vite, à vous lire, pourquoi vous avez agi ainsi. Vous avez refusé

(1) Les sous-titres sont de la Rédaction.

de faire des concessions à notre esprit latin pour garder à ce témoignage son âme, sa vie, sa verdeur première. A ce titre, votre livre reste bien dans la ligne de *France, pays de Mission ?* et *Paroisse, communauté missionnaire*. Il s'y rattache par votre personne, comme par votre pensée.

A part cette critique qui ne manquera pas de vous être faite, à l'occasion d'une telle redite ou longueur qui eussent pu être évitées et qu'il y aurait intérêt à ne pas ériger en principe dans des efforts de ce genre, j'en viens immédiatement à la question de fond. Et là, je suis en plein accord avec vous.

Une méthode inductive : Dieu au centre de la vie des enfants

J'approuve d'abord votre méthode. Elle n'est pas déductive : vous n'êtes pas parti d'un *a priori* historique ou théologique. Vous avez procédé par induction à partir des faits. Mais ce n'est pas en cela qu'elle est originale. Ce qui constitue sa nouveauté et son intérêt, c'est que vous avez su éviter dès le début une fausse piste. La tentation pouvait être grande, en effet, de prendre pour champ d'expérience l'enfant en général, avec ce que la psychologie comparée, très en progrès depuis quelques années, nous révèle sur les lois de sa pensée et de son comportement. De là on aurait tiré, par voie de corollaires pratiques, un certain nombre d'améliorations pédagogiques, du reste nullement négligeables. Heureusement, vous n'avez pas cédé à cette tentation. C'est de tout autre chose qu'il s'agit : « Le catéchisme, dit S. S. Pie XII, c'est mettre Dieu au centre de la vie des enfants. » Vous renversez donc très heureusement les termes du problème. Vous ne partez pas de la pédagogie de l'enfant dont le catéchisme ne serait qu'un rameau partiel, mais de la vie divine et de l'incorporation du jeune membre nouveau à l'Eglise du Christ.

Et c'est ici que vous proposez avec courage, avec sûreté, des conclusions indiscutables. Car la vie de ces enfants, vous la connaissez. Votre livre sonne vrai. Ce n'est pas un traité, c'est une expérience vécue par vous, par une équipe de prêtres et de laïques dont les conclusions sont absolument concordantes. Vous ne cherchez pas du tout la couleur ou le pittoresque, mais il y a une telle sincérité dans cet ouvrage où vous faites à chaque page l'aveu constant de vos échecs et de vos impasses, que le lecteur vous quitte convaincu. Il croyait, ici ou là, avoir découvert une objection, un point faible : un peu plus loin, il s'aperçoit que vous les aviez déjà prévus, rencontrés et souvent résolus.

Cessons de fermer les yeux

De cette masse de faits vous avez dégagé des lignes de force. Votre argumentation est rigoureuse. Le catéchisme classique qu'on enseigne aux enfants des milieux urbains déchristianisés, *que vous avez seuls en vue*, est deux fois en rupture avec la vie. D'abord, parce que la théorie qu'on leur enseigne est pour eux un système sans aucune attache avec leur conception de l'existence ; et surtout, parce que la foi et la morale qu'on leur demande ne peuvent pas être normalement vécues, étant données les conditions de vie pitoyables de leur famille ou de leur quartier. Aussi, pour éviter de faire de la rénovation des vœux du Baptême une « apostasie solennelle », l'expérience vous a prouvé qu'il n'est qu'un seul remède : placer l'enfant dans une communauté déjà chrétienne. Non pas dans le groupe artificiel des « enfants du catéchisme », mais dans des communautés naturelles à leur mesure : familles, « bandes », voisinage. Combien votre adage est vrai : « Pas de questions d'enfants sans réponses d'adultes ». Nous voici bien loin des palliatifs — indispensables, du reste, en attendant mieux, — tels que méthodes actives, troisième année de préparation, etc., dont certains voudraient se satisfaire. Soyons logiques avec nous-mêmes. Nous ne cessons, et d'ailleurs à bon droit, d'insister, depuis un quart de siècle, sur la nécessité pour l'apôtre d'être un sociologue. Comment, alors, nous contenter de cette contradiction dans les termes quand il s'agit des enfants, — encore plus dépendants de leur milieu que les adultes ? Cessons de fermer les yeux ou — ce qui serait plus grave — de prolonger en connaissance de cause une équivoque qui met en question le salut de ces âmes et la croissance de l'Eglise.

Au lieu d'extraire l'enfant de son contexte journalier, votre catéchisme « au rythme de la vie », confie le petit garçon, la petite fille, à des influences qui pénétreront d'autant plus loin en lui, en elle, qu'elles s'adressent à son subconscient : prise en charge par des foyers intensément chrétiens, parrainage de militants, soutien quotidien de toute la paroisse qui croit au Seigneur et qui l'aime.

Le catéchisme prend sa place dans l'effort missionnaire

Les résultats que vous avez obtenus pour la persévérance de vos communiants pourraient être un témoignage suffisant. Mais vous avez voulu l'étayer de doctrine et vous y avez réussi ; par votre courage à dénoncer les routines et les illusions, mais aussi par votre prudence. C'est cette sagesse, née d'un contact évident avec le réel, qui vous fera regagner les partisans que votre solution radicale aurait pu d'abord écarter de votre chemin. Bien loin de vouloir jeter par terre l'édifice si patiemment et intelligemment élevé par les efforts qui ont abouti au Mouvement catéchistique national, vous lui donnez un nouveau champ. Et ce qu'apporte votre étude à tant de prêtres sincères, à tant de catéchistes obscurs et ardemment donnés au Christ, c'est une *joie libératrice*. Ils constatent que vous avez vu et que vous avez dit vrai ; ils sentent que ce que vous proposez n'est pas impossible, que c'est même la réponse providentielle. Le catéchisme prend enfin place dans l'*effort missionnaire total* où notre pays est si fier d'être considéré comme un précurseur.

Merveilleuse préparation à l'Action catholique

Qui pourrait se plaindre de la *merveilleuse préparation à l'Action catholique* que constitue un catéchisme ainsi compris ? Qui oserait vous accuser d'un retour archaïque aux formes des premiers siècles, alors que vous ne cessez de marquer la différence qui sépare les enfants déshérités d'aujourd'hui des néophytes d'autrefois ? Quand vous proposez un catéchuménat d'enfants, vous vous référez expressément à deux faits contemporains que vous ne cherchez nullement à saper : le fait que les enfants d'aujourd'hui sont baptisés dès le

premier âge, et le fait que les familles sont attachées traditionnellement à la première Communion. Si vous êtes révolutionnaire, ce n'est donc pas en détruisant, mais en rénovant une pratique qui, vous le répétez sans cesse, relève essentiellement de la hiérarchie de l'Eglise. De ce seul point de vue votre effort constitue un modèle de bon esprit et d'ouverture, dont pourront s'inspirer tous ceux qui cherchent à supprimer le divorce si souvent signalé entre l'Eglise et le monde.

En livrant au public le résultat de vos expériences et les suggestions qu'elles vous inspirent, vous avez bien servi la cause missionnaire. En vous donnant mon approbation, j'ai conscience de la servir à mon tour en rassurant ceux qui attendaient cette position pour l'adopter. Puissent prêtres et laïques — avec la sagesse et en passant par les étapes que vous leur demandez vous-même — marcher résolument dans la voie que vous leur tracez ! *C'est la route de l'avenir.*

Soyez très vivement remercié d'avoir été ce guide, et que Dieu féconde vos travaux, après avoir béni ces pages pensées, écrites et vécues dans son amour !

† MAURICE FELTIN,
archevêque de Paris.

« Éducation de base » à l'U. N. E. S. C. O.

*Sous ce titre l'*Osservatore Romano *du* 14. 6. 50 *a publié, à propos des travaux de l'U. N. E. S. C. O., un remarquable article dont voici la traduction :*

La Conférence de l'U. N. E. S. C. O. est sur le point de terminer ses travaux de Florence. Quand les actes des séances seront publiés, il faudra les étudier avec soin pour se convaincre, entre autres choses, de certaines affirmations sur la noblesse de la mission qui est réservée au principal organe international pour les activités culturelles. Nous nous promettons de le faire, mais il y a des épisodes qui ne peuvent passer inaperçus aux yeux des catholiques parce qu'ils révèlent un esprit — pour ne pas parler des intentions — qui n'est pas conciliable avec les exigences de la catholicité. Nous croyons, en effet, qu'aucun pays qui respecte la conscience catholique de ses citoyens puisse admettre certaines affirmations sans les plus amples réserves.

Nous voulons aujourd'hui faire allusion à un opuscule distribué dans la séance plénière de l'après-midi du 1er juin (salle Blanche du Palais Pitti), où sont définis les critères et programmes de « l'éducation de base » dans les régions arriérées. Il s'agit, comme le montre clairement le contexte, des pays de Mission — et en fait les rédacteurs de programme parlent des « régions les moins développées du monde » et traitent *ex professo* de l'œuvre des missionnaires. Les critères de l'éducation doivent être « moraux et spirituels : selon la définition de l'U. N. E. S. C. O. qui en fait consister l'essence dans le « développement spirituel et moral », dans « la croyance dans des idées morales » et « l'habitude d'agir en conséquence ». Il n'appartient pas à l'U. N. E. S. C. O., dit l'opuscule, de « faire des distinctions ou des comparaisons entre les diverses religions et les diverses philosophies, mais on ne peut et on ne doit pas oublier que l'éducation de base a une tâche importante à remplir dans le développement spirituel et moral ».

Cette position de principe laisse supposer que le plus grand organe culturel des Nations Unies prétend demeurer au-dessus et en dehors des diverses religions et philosophies et qu'il a en même temps sa « Weltauschauung » éducative avec des réflexes évidents « spirituels et moraux ». Et par suite, il est manifeste que si l'U. N. E. S. C. O., du moins en pratique, ne s'intéresse pas aux religions, celles-ci ne peuvent se désintéresser des conceptions pédago-spirituelles de l'U. N. E. S. C. O. C'est pourquoi il est naturel que la *brochure* distribuée le 1er juin au Palais Pitti nous ait frappés, nous, catholiques, nous préférons le dire tout de suite, d'une manière tout autre que favorable.

Les rédacteurs de l'opuscule partent du principe qu'il faut pratiquer la tolérance et le bon voisinage et énoncent quelques idéaux que nous transcrivons ici :

1. Le programme éducatif de base doit tendre à un but moral et spirituel « qui est d'assurer le bonheur de l'individu et de la collectivité ».

2. Ceux qui dans les collectivités « insuffisamment développées » ont la charge de l'instruction religieuse et de l'orientation morale de l'éducation doivent s'efforcer de comprendre les traditions religieuses et les croyances locales.

3. Tout en essayant de détruire les autres éléments indésirables de superstition, l'éducation morale et religieuse doit préserver et développer ce qu'il y a de bon dans les croyances et coutumes traditionnelles des populations ; elle doit construire au-dessus d'elles et les adapter à une plus large conception des devoirs de l'homme à l'égard de ses semblables et de la place qu'il occupe dans l'univers.

4. Lorsque l'éducation aura détruit « le fléau millénaire de la terreur religieuse », il faudra s'employer à le remplacer utilement et selon les principes de la morale par le sens des responsabilités sociales et de la discipline individuelle.

5. Le désir qu'ont les missionnaires de convertir les enfants à une nouvelle religion « alors que ces jeunes âmes sont si impressionnables, doit être tempéré par le sentiment du déséquilibre qui se produit inévitablement lorsque les enfants sont élevés dans le mépris des croyances de leurs parents. Si la conversion religieuse doit être un des objectifs de l'éducation elle *doit* (*sic*) s'adresser surtout aux adultes ».

6. « Très souvent l'instruction spirituelle et morale se relie à des croyances religieuses spécifiques et cela se réalise spécialement quand les Missions religieuses déploient une activité éducative. L'enseignement des stricts principes de religion n'implique pas la nécessité d'inculquer aux enfants un esprit dogmatique, sectaire et étroit. L'éducation

e base doit s'efforcer de favoriser la compréhen-
ion et la sympathie non seulement entre les
euples de races et de tribus différentes, mais
ncore entre les peuples de confessions diffé-
entes. »

Nous nous excusons de la longueur de la cita-
on, mais avant de dire que l'attitude — sinon
e l'U. N. E. S. C. O., du moins des rédacteurs
e l'opuscule — est inacceptable à la conscience
atholique, il était juste de transcrire presque lit-
éralement les principes de formation proposés
our la soi-disant « éducation de base ».

On ne peut admettre qu'un Institut laïque avec
es caractères ou des aspirations universalistes
'arroge la mission de donner des instructions sur
apostolat missionnaire. Il n'est personne qui ne
oie combien cette tendance correspond en quelque
açon à celle qui survit en certains Etats non
arriérés », chez lesquels certains organismes
aïques, au nom de la liberté, voudraient dicter la
oi en matière d'éducation en revendiquant le mono-
ole de l'école.

Nous pourrions objecter que sur ces terrains,
Eglise catholique n'a rien à apprendre même de
U. N. E. S. C. O., qui aurait, au contraire, quelque
hose à apprendre des directives et des méthodes
e l'Eglise. Nous devons rappeler aux Anglo-Saxons
es conseils que le sens juridique de Grégoire le
Grand suggérait à Augustin de Cantorbery pour l'apostolat missionnaire en Angleterre. Si plus de 14 siècles ont passé depuis lors, cela démontre seulement la sagesse de l'Eglise catholique, cette même sagesse qui inspire aujourd'hui les missionnaires de Rome en tous les pays du monde païen. Les rédacteurs de la *brochure* ont-ils observé et étudié l'œuvre civilisatrice de ces missionnaires, savent-ils quels changements ils ont apportés dans la vie des populations de couleur qui les ont accueillis ? Ces peuples ont été amenés par le catholicisme à la fraternité universelle qui seule peut unir à la lumière de la Révélation, la famille humaine.

Nous préférons nous arrêter sur le quatrième point, où l'on parle du « fléau millénaire de la terreur religieuse ». Est-ce un écho de l'athéisme millénaire de Lucrèce *Terrorfacit deos* qui réapparaît dans la session florentine de l'U. N. E. S. C. O. ? Nous voudrions croire que non. Il est certain que de telles affirmations équivoques sous les dépouilles d'un syncrétisme voilé, laissent percer un scepticisme fondamental, autant que moralisant et peut-être plus dangereux encore.

Les catholiques, à quelque nation qu'ils appartiennent, ne peuvent accueillir certaines directives de base et doivent, au contraire, élever leur ferme protestation.

— ***Eglises en marche.*** — **Vol. 16 × 24 cm., 66 pages illustrées. Edité par l'œuvre de Saint-Pierre-Apôtre, 5, rue Monsieur, Paris, VIIe (sans indication de prix).**

Cette brochure montre l'ampleur de l'œuvre de Saint-Pierre-Apôtre, en soulignant le travail déjà accompli. Que de chemin parcouru depuis soixante ans, époque de la fondation ! Le nombre des prêtres indigènes à travers le monde ne dépassait pas 900, et les Séminaires, Petits et Grands, ne comptaient pas plus de 2 700 jeunes gens. Or, les statistiques de 1948 révèlent l'existence de 8 303 prêtres et 17 516 séminaristes autochtones. Des évêques figurent au rang de ce clergé, que ce soit en Asie ou en Afrique, et l'un d'eux est revêtu de la pourpre romaine, le cardinal Tien, archevêque de Pékin. 65 territoires de Mission sont gouvernés par des évêques ou au moins par des supérieurs ecclésiastiques autochtones. Au sommaire : Le Séminaire romain de Saint-Pierre-Apôtre ; Le grand espoir du Cameroun ; Le témoignage d'un gouverneur général d'A. E. F. ; Un aperçu de l'Inde ; La persécution au Siam ; Le clergé d'Indochine ; L'occupation par le Viet-Minh ; La Chine dans l'épreuve ; Où en est le Japon ? En Océanie française.

— ***Du traîneau à l'avion,*** **par le R. P. GARNIER, Eudiste. — Un vol. de 232 pages, nombreux hors-texte, 550 fr.; port, 45 francs. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.**

Il s'agit ici d'un témoignage, offert par un homme d'action, mêlé à la rude vie des pêcheurs, des bûcherons et des trappeurs d'une région du Canada, la côte Nord du golfe Saint-Laurent. A l'origine de ce livre, il y a la belle aventure de cette poignée d'Eudistes, partis de France en 1903 et rapidement éparpillés sur l'est du Canada. Ils deviennent missionnaires. La grande misère des solitaires fut celle des missionnaires. Ce ministère a cessé en 1946 : le vicariat apostolique du golfe Saint-Laurent est devenu un nouveau diocèse. Les missionnaires se sont occupés des routes et des cours d'eau, des ports et des bateaux. Ils sont intervenus dans les questions de pêche et de chasse, parce que ces pêches et ces chasses constituaient le gagne-pain de leurs chrétiens. Grâce à eux, l'avenir s'ouvre, riche de promesses, mais d'un passé tout récent que l'auteur retrace dans ces pages pleines d'intérêt, de vie et de vérité. Un beau livre qui nous fera mieux connaître et mieux aimer nos frères canadiens.

— ***L'Eglise au Congo belge et au Ruanda-Urundi.*** **N°s 8-9 (15 avril 1950). De « Grands Lacs », revue générale des Missions d'Afrique, 8, rue Grandgagnage, Namur.**

Cet important numéro de 116 pages, orné de nombreux clichés très artistiques, comprend trois parties. La première est consacrée à l'évangélisation avec différents chapitres sur le prêtre en Mission, les prêtres, les Frères et les Sœurs indigènes. La seconde traite d'Action catholique et de culture, et envisage tour à tour l'action de l'élite blanche au service des noirs, celle des Européens entre eux et l'œuvre universitaire. La troisième nous entretient des œuvres sociales et a, pour objet, le développement économique, les colons et les Sociétés coloniales, l'aide médicale, le syndicalisme chrétien, le cinéma et les sports. Tous ces articles, rédigés par des personnalités ecclésiastiques ou laïques qualifiées, sont complétés par des statistiques impressionnantes. Le numéro présente ainsi, sur deux terres de Mission, un ensemble très complet.

— **Les Editions Siloé (8, place Saint-Sulpice, Paris) ont publié, dans une collection intitulée « La vie », 12 brochures de Mme PAULE-MARIE WEYD. Signalons les suivantes : *Celui que vous épouserez ; La femme que vous aurez ; L'art d'être grand'mère ; L'essor ; Solitude ; Le vrai visage de la vie.* Ces brochures s'adressent à la jeunesse, font écho à ses besoins profonds, lui inculquent le sens chrétien, lui montrent le vrai visage de la vie, dans la pureté, la santé, la sainteté de l'âme. On ne peut que les recommander à nouveau et leur souhaiter une très large diffusion.**

— ***Sous le voile des sacrements.*** **Sermons sur les sacrements, par JEAN D'AVIGNON. Collection « La prédication nouvelle », 5e série. — Vol. 12 × 19 cm., 248 pages, 300 francs. Editions Salvator, Mulhouse (Haut-Rhin) ; Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris.**

Un recueil de 28 instructions assez courtes, consacrées aux sacrements en général et aux sept sacrements, spécialement à la Pénitence et à l'Eucharistie (14 sermons). L'auteur veut mettre à la portée de tous la doctrine, mais surtout montrer comment Dieu, sous le voile des sacrements, agit dans les âmes, vient en aide à leurs besoins, aux diverses étapes de la vie. Causeries simples, vivantes, entrecoupées de comparaisons, d'anecdotes, de traits pris dans la vie moderne, selon la méthode de Mgr Tihamer Toth.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

MAI 1950

JEUDI 11. — M. Bresson, directeur de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, et le Dr J. Reilly, chef de laboratoire à l'hôpital Claude-Bernard, sont élus membres de l'Académie de médecine.

— Les députés d'Aragon, Boulet et abbé Pierre fondent, à l'Assemblée nationale, un nouveau groupe : la gauche indépendante.

— Ouverture, à Paris, de la première session du Comité national du tourisme, sous la présidence de M. Médecin, député-maire de Nice. M. Martel est réélu, à l'unanimité, président du Comité.

— Conseil national du parti paysan, sous la présidence de M. Paul Antier, député de la Haute-Loire. 65 Fédérations sont représentées. La motion finale réclame un gouvernement de salut public et des élections majoritaires.

A L'ÉTRANGER. — Elections pour le renouvellement d'un tiers des sièges municipaux dans 378 villes d'*Angleterre* et du Pays de Galles. Défaite des communistes et recul des travaillistes au profit des conservateurs.

— A *Londres*, ouverture de la Conférence des Trois : MM. Acheson, Bevin et Schuman.

— Au *Canada*, par suite de la rupture d'une digue, 200 000 personnes de la région de Winnipeg, dont un huitième environ est submergé, doivent être évacuées.

— A la suite de désordres consécutifs à une crise ministérielle, M. Dumarsais Estimé, président de la République de *Haïti*, donne sa démission. Une junte militaire assure provisoirement le pouvoir.

— Le maréchal Rokossovsky, de l'armée soviétique, actuellement ministre de la Défense nationale de *Pologne*, est élu membre du Politburo du parti communiste polonais.

VENDREDI 12. — L'Assemblée nationale adopte, par 410 voix contre 180, le projet de loi répartissant les 420 milliards de crédits militaires.

— Sixième réunion de la Semaine des Intellectuels catholiques, sous la présidence de M. Etienne Borne, professeur de rhétorique supérieure au lycée Louis-le-Grand. Exposés de M. Jean Guitton, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, sur « La condition humaine et la nature humaine », et de M. Paliard, sur « Essence de l'homme : vérité et conscience ».

— Ouverture à Paris, au Parc des Princes, du Congrès commémorant le 20e anniversaire du mouvement jaciste et rassemblant 70 000 jeunes ruraux et rurales de France. 45 cardinaux, archevêques et évêques y participent. Des délégations représentent 15 pays et des organismes internationaux.

— Au Grand Palais de Paris, inauguration du Salon par le président de la République.

— M. Pleven rejoint M. Schuman à Londres pour l'examen de l'aspect militaire du Pacte atlantique à la Conférence des Trois.

— XXe Après-midi du Livre, organisé au bénéfice de l'Association des Ecrivains combattants. Inauguration par M. Vincent Auriol.

— A Paris, XXXVe Congrès national de l'Alliance démocratique.

— Six cents manifestants communistes attaquent un train militaire en gare de Nîmes. Un canon est renversé sur la voie et le convoi est immobilisé pendant plusieurs heures.

— Ouverture à Limoges du Congrès national du Syndicat national des journalistes de France et de l'Union française.

A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, deuxième journée de la Conférence des Trois qui décident le maintien du statut d'occupation de l'Allemagne avec assouplissement des contrôles, réaffirment les droits des Occidentaux sur Berlin et protestent contre l'attitude de l'U. R. S. S. dans la question des prisonniers de guerre.

SAMEDI 13. — M. Vincent Auriol reçoit à l'Elysée M. Remy Montagne, président national d l'A. C. J. F. qui, accompagné de M. Gabriel Vala lui présente les dirigeants nationaux de la J. A. C et de la J. A. C. F.

— Septième séance de la Semaine des Intellectuels catholiques, sous la présidence de M. Olivie Lacombe. Sujet : « Théologie de la croix ; théologie de la gloire ». Exposés de MM. les chanoine Mouroux et Dondeyne, du R. P. Daniélou et d M. Stanislas Fumet.

— M. Louvel, ministre du Commerce et de l'Industrie, inaugure la XXXIXe Foire de Paris. O compte 10 500 exposants. Dix-huit nations son représentées.

— Le Congrès de la J. A. C. se déroule au Par des Princes, en présence du cardinal Roques, d Mgr Roncalli, nonce apostolique, de Mgr Feltin e de nombreux évêques, du président Bidault et d M. Valay, ministre de l'Agriculture.

— *La Croix* fait connaître que par décret e date du 23 octobre 1948 et signé de S. Em. le cardinal Piazza, préfet de la Congrégation, la résidence habituelle de l'évêque de Saint-Dié est transférée à Epinal.

A L'ÉTRANGER. — A Garmish (*Autriche*), mort à l'âge de 83 ans, de Mme Paulina Strauss, veuv du compositeur Richard Strauss.

DIMANCHE 14. — Célébration de la fête d sainte Jeanne d'Arc et de la Victoire de 1945.

— Le Congrès du 20e anniversaire de la J. A. C se termine au Parc des Princes par de grandiose cérémonies, notamment une grand'messe pontifical sous la présidence du cardinal Liénart. Un message du Pape y est lu. A la séance de l'après-mid assistent : MM. Jean Letourneau, ministre de l France d'outre-mer ; André Colin, secrétaire d'Eta à l'Intérieur ; de Menthon et Catoire, ancien ministres.

— Clôture, à Paris, du Comité confédéral national de Force Ouvrière, ouvert le 13. Il adopte un programme économique et social et préconise la « réunification » du mouvement syndical.

— Dernière journée de la Semaine des Intellectuels catholiques. Messe à Notre-Dame de Paris Le soir, séance de clôture, sous la présidence de Mgr Feltin. Lecture d'un télégramme du Saint-Père et d'un message de sympathie du Congrès des J. A. C. Allocution de M. Bedarida, président du Centre catholique des Intellectuels français. Allocution de l'archevêque de Paris sur le thème de la semaine : « Humanisme et Grâce ». Exposés de MM. La Pira, W. Dirks, Sykes (lu par M. Barrat) et Carlos Santamaria. Après ces exposés émanant de personnes étrangères, M. Paul Claudel traite ce sujet : « L'homme et le don de Dieu ».

— La délégation française pour la Ve Conférence générale de l'U. N. E. S. C. O. qui se tiendra à Florence du 20 mai au 18 juin 1950 est ainsi composée : MM. Yvon Delbos, ministre de l'Education nationale (président) ; François Mauriac (vice-président) ; Léopold-Sédar Senghor, député du Sénégal ; Paul Montel, membre de l'Institut, président de la Commission nationale française pour l'U. N. E. S. C. O., et Louis Joxe, conseiller d'Etat, directeur des relations culturelles au ministère des Affaires étrangères.

— Mort, à l'âge de 77 ans, du Dr Emile Jeanbrau, professeur honoraire de la Faculté de médecine de Montpellier, connu pour ses travaux d'urologie.

— A Paris, Congrès annuel de la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre.

— Clôture, à Paris, du XXXVe Congrès de l'Alliance démocratique qui lance un appel « à l'union de la population française ».

A L'ÉTRANGER. — Clôture, à *Londres*, de la réunion des « Trois ». MM. Acheson, Bevin et Schuman ont arrêté les grandes lignes de la politique à opposer à l'impérialisme communiste : revision du statut d'occupation de l'Allemagne ; réorganisation du système atlantique ; coopération étroite entre les pays intéressés pour aider et encourager

les Etats du Sud-Est asiatique. Une déclaration sur le problème allemand admet que l'Allemagne doit rentrer progressivement dans la communauté des peuples libres d'Europe.

— Elections générales en *Turquie*, succès du parti démocrate. Le parti républicain du peuple, au pouvoir depuis la révolution de 1923, est battu. Résultats officiels : parti démocrate, 417 sièges ; parti républicain du peuple, 69 sièges ; parti de la nation, 1 siège.

— Le gouvernement du *Venezuela* ordonne la dissolution du parti communiste.

— A *Vienne* (Autriche), un communiqué du secrétariat du cardinal Innitzer fait connaître que S. S. Pie XII, après un examen attentif de toutes les raisons d'ordre personnel qui incitèrent Mgr Jachym à refuser sa consécration, réaffirme sa nomination comme archevêque de Maronea et coadjuteur du cardinal-archevêque de Vienne.

— A *Moscou*, le généralissime Staline reçoit M. Trygve Lie, secrétaire général des Nations Unies, en présence de MM. Molotov et Vychinski.

LUNDI 15. — M. Valay, ministre de l'Agriculture, reçoit le bureau de la J. A. C.

— Mes Jacques Isorni et Jean Lemaire, avocats du maréchal Pétain, déposent entre les mains du garde des sceaux, ministre de la Justice, une requête tendant à la revision du procès du maréchal.

A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, ouverture du Conseil de l'Atlantique groupant les ministres des Affaires étrangères des douze puissances signataires du Pacte. Trois principales questions à l'ordre du jour : approbation du plan commun de défense élaboré à La Haye ; examen des moyens financiers pour sa mise en œuvre ; étude des mesures propres à développer la collaboration économique des Etats membres.

— A *Sydney*, ouverture de la Conférence du Commonwealth sur l'aide à l'Asie sud-orientale, et plus spécialement sur la nécessité de secours militaires immédiats à la Malaisie.

— Au *Vatican*, le Pape reçoit en audience le chancelier autrichien Figl actuellement en visite jubilaire.

MARDI 16. — La fête des Mères devient légale. Elle est fixée au dernier dimanche de mai.

— Par 320 voix contre 179, l'Assemblée nationale vote la proposition de loi de M. Hutin-Desgrée abrogeant la loi d'exil qui frappait les descendants des anciennes familles régnantes.

— Revenant de Rome, arrivée à Paris de M. O'Kelly, président de la République d'Irlande, qui sera pendant quelques jours l'hôte de la France.

— Le prix Albert-Londres 1950 est décerné à Mlle Alix d'Unienville pour son livre : *En vol, journal d'une hôtesse de l'air.* L'auteur, née à l'île Maurice, est journaliste. Elle a lutté dans la clandestinité sous l'occupation et s'est évadée du train qui l'emmenait en déportation.

— Par 112 voix conte 111, les dockers de La Pallice décident qu'ils chargeront désormais n'importe quel cargo des Messageries maritimes en partance pour l'Indochine.

A L'ÉTRANGER. — Arrivée à *Rome* du cardinal Innitzer, archevêque de Vienne, à la tête d'un pèlerinage autrichien, et accompagné de Mgr Franz Jachym, coadjuteur, qu'il consacrera évêque le 19 mai.

— La *Russie* réduit de 50 % les dettes de guerre de l'Allemagne orientale.

— A *Sydney*, la Conférence économique du Commonwealth approuve le principe d'une aide immédiate au Sud-Est asiatique pour un montant de huit millions de livres.

MERCREDI 17. — A la Commission d'enquête sur l'affaire Revers-Mast, M. Frank Arnal (S. F. I. O.) est élu président ; M. Duveau (M. R. P.), vice-président ; M. Lamine-Gueye (S. F. I. O.), secrétaire ; M. Delahoutre (M. R. P.), rapporteur.

— Sur la proposition de M. P.-H. Teitgen, ministre d'Etat, le Conseil des ministres adopte un projet de loi portant institution d'un Conseil supérieur de la presse et d'un Conseil supérieur des journalistes.

— Le vice-amiral Lemonnier est nommé directeur de l'Institut des hautes études de la Défense nationale.

— A Paris, Congrès du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture.

— Le Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand condamne à un an de prison Mme Solange Chalus, instigatrice des violences aux usines Michelin pendant la récente grève. Michel Laberine, Jean Bayeul et Guenaud, accusés également de séquestration et de voies de fait volontaires, sont condamnés à trois mois de la même peine.

A L'ÉTRANGER. — *Bucarest* demande aux Etats-Unis de fixer à dix le nombre des employés à la Légation américaine en Roumanie, qui emploie actuellement dix-neuf personnes.

JEUDI 18. — M. O'Kelly, président de l'Eire, est reçu à l'Elysée.

— A Nantes, ouverture du VIe Congrès national du M. R. P.

— M. Georges Bidault reçoit les cheminots non cégétistes qui réclament une augmentation de 3 000 francs pour les quatre premières échelles.

A L'ÉTRANGER. — A *Saint-Pierre de Rome*, canonisation de deux religieuses espagnoles, les bienheureuses Bartolomea Capitanio et Vincenza Gerosa, fondatrices de l'Ordre des Sœurs de la Charité.

— Importante réunion à *Londres* de délégués de l'Assemblée de Strasbourg et du Comité des ministres.

— La Conférence des « Douze » à *Londres* prend fin après avoir décidé la création d'un Comité permanent qui coordonnera la politique des nations atlantiques ; la mise sur pied de forces militaires collectives ; la constitution d'un pool des marines marchandes. Un appel est adressé aux Etats-Unis et au Canada en vue d'une association de ces puissances aux travaux de l'O. E. C. E.

— Le gouvernement de l'U. R. S. S. remet au représentant diplomatique français à *Moscou* une note accusant le gouvernement français de s'opposer par des « actes illégaux » au rapatriement des citoyens soviétiques qui se trouvent en France et dans la zone d'occupation française d'Allemagne et d'Autriche. Mais il s'agit surtout de Baltes, Polonais et Tchécoslovaques.

— L'*Osservatore Romano* du 18 mai annonce l'érection du nouveau diocèse de Raguse, démembré de l'archidiocèse de Syracuse, comprenant les communes de Raguse, Acate Chiaramonte, Gulfi, Comiso, Monterosso, S. Cruce Camerina, Vittoria, et uni *aeque principaliter* à l'archidiocèse de Syracuse dont il sera suffragant.

Le Pape a nommé archevêque titulaire de Soteropolis et coadjuteur avec succession de Mgr Cuccorollo, archevêque d'Otrante, Mgr Raffaele Calabria, professeur de dogme, évêque titulaire de Césarée de Mauritanie et auxiliaire de Mgr Pranzini, archevêque de Syracuse et évêque de Raguse, Mgr Francesco Pennisi, directeur de Séminaire. Ont été transférés : du siège de Barbastro à celui d'Albacete Mgr Tabera Araoz ; du siège titulaire d'Agathopolis au siège résidentiel de Bilbao, Mgr Casimiro Morcillo Gonzalez ; du siège de Sigorbe à celui de Carthagène, Mgr Sarrahuya Marcé ; du siège de Zamora à celui de Saint-Sébastien récemment érigé, Mgr Front y Andreu ; siège de Iaca à celui de Vittoria, Mgr Bueno y Monreal.

— Le délégué tchèque à l'*O. N. U.* quitte son poste, en déclarant que son pays n'est plus indépendant.

VENDREDI 19. — Ouverture, à Paris, du Congrès de la Fédération nationale des sinistrés.

— M. Trygve Lie, venant de Moscou, arrive à Paris avant de regagner Lake-Success.

— Les Etats-Unis, la France et la Grande-Bre-

tagne décident la nomination de haut-commissaires civils en Autriche.

A L'ÉTRANGER. — A *Rome*, Mgr Jachym, archevêque titulaire de Maronea et coadjuteur de l'archevêque de Vienne, reçoit la consécration épiscopale des mains du cardinal Innitzer, en l'église Santa-Maria Dell'Anima.

— Mort, à *Rome*, à l'âge de 70 ans, du général Giuseppe Garibaldi qui se signala durant la guerre de 1914-1918 aux batailles de l'Argonne, puis de Bligny.

— Clôture, à *Sydney*, de la Conférence du Commonwealth. Adoption d'un plan triennal d'assistance aux Etats du Sud-Est asiatique.

SAMEDI 10. — Le Tribunal correctionnel de Brest condamne Mme Marie Lambert et M. Alain Signol, députés communistes du Finistère arrêtés à la suite des manifestations de Brest.

A L'ÉTRANGER. — Le bulletin de l'Agence *Fides* annonce que, le 18 avril 1950, le R. P. Clovis Thibault, P. M. E., a été nommé administrateur de la prélature *nullius* de Davao (*Philippines*), érigée le 23 décembre 1949. Cette Mission confiée aux prêtres des Missions-Etrangères de Québec, faisait jusque-là partie du diocèse de Zamboanga, dont l'évêque est Mgr Del Rosario, Jésuite philippin. D'une superficie de près de 20 000 mètres carrés, la nouvelle prélature *nullius* a une population totale de 400 000 habitants, dont environ 300 000 sont catholiques.

DIMANCHE 21. — Clôture, à Nantes, du Congrès national M. R. P. avec la participation de MM. Georges Bidault et Robert Schuman. La motion de politique générale déclare que « le maintien des institutions démocratiques est lié à l'instauration de la justice sociale dans le respect de toutes les libertés ». Elle subordonne la réforme électorale à un accord préalable sur le programme d'action gouvernementale. Attaché à la R. P., le Congrès rejette tout système à deux tours. M. Georges Bidault est élu président par 521 voix sur 596, et M. André Colin, secrétaire général, par 341 voix.

— Mort du professeur Carlos Lepoutre, ancien doyen de la Faculté libre de médecine de Lille, président de la Société française d'urologie.

— Clôture, à Paris, du Congrès de la Fédération des parents d'élèves des lycées et collèges. Un projet de réforme de l'enseignement a été établi. Il diffère considérablement du projet de M. Delbos, en particulier sur les cours d'éducation postscolaire et sur l'enseignement supérieur.

— A Lyon, fin du XXVII[e] Congrès national de la Fédération nationale des mutilés, victimes de la guerre et anciens combattants, ouvert le 20.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture à *Florence*, en présence de M. Luigi Einaudi, président de la République italienne, de la V[e] session de la Conférence générale de l'U. N. E. S. C. O. : plus de 500 délégués, représentant 55 Etats membres, y participent. Neuf ministres de l'Education nationale, parmi lesquels M. Yvon Delbos, président des délégations de leurs pays. La Conférence, qui durera jusqu'au 18 juin, porte à son ordre du jour le programme et le budget de l'U. N. E. S. C. O. pour 1951.

Ouverture à *Hambourg* du Congrès du parti social-démocrate.

— Au *Pérou*, la ville de Cuzco, qui compte 46 000 habitants, est détruite par un séisme.

LUNDI 22. — M. Trygve Lie quitte Paris pour Londres.

— L'Académie des sciences élit membre non résidant, en remplacement de M. René Maire, décédé à Alger, le P. Pierre Theilhard de Chardin. Né le 1[er] mai 1881 à Orcines (Puy-de-Dôme), le P. Theilhard de Chardin entra dans la Compagnie de Jésus en mars 1899. Après ses études de théologie à Hastings, il fit la guerre dans un régiment de tirailleurs algériens, fut décoré devant Verdun de la médaille militaire et fait officier de la Légion d'honneur à titre militaire.

Docteur ès sciences en 1922, il fut président de la Société géologique de France, professeur de géologie à l'Institut catholique de Paris (1922-1928), directeur du laboratoire de géologie appliquée à l'homme (Hautes Etudes) (depuis 1938), directeur de recherches à la Recherche nationale scientifique (depuis 1947), membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences) (depuis 1947).

Sa carrière scientifique comprend trois phases : recherches préliminaires aux îles normandes, en Egypte, en Angleterre (1901-1908), au cours desquelles il découvrit, avec d'autres savants, le crâne de l'Eoanthropus Dawsoni ; — recherches paléontologiques en Europe (1912-1923), qui l'orientèrent vers la paléontologie humaine ; — phase des explorations en Asie orientale (1923-1945). Il fut membre de l'expédition Centre-Asie (1930), de l'expédition Haardt-Citroën (1931-1932), de l'expédition Yale-Cambridge dans l'Inde septentrionale et centrale (1935-1936), de l'expédition Harvard-Carnegie en Birmanie (1937-1938), de la mission scientifique en Somalie française et au Harrar. Au cours de ces voyages, il contribua pour une part décisive à la découverte du Sinanthrope, ou *Homo Pekinensis*, lors des grandes fouilles de Choukoutien, près de Pékin.

16 juill. 1950. — N° 1073. — Nouvelle série : N° 160

Ce numéro contient :

Actes de S. S. Pie XII. — La canonisation de Maria Goretti. Allocution pontificale sur la place Saint-Pierre (24. 6. 50) 897

Homélie pontificale « Virginitas » (25. 6. 50) 899

La canonisation du bienheureux Vincent-Marie Strambi : Homélie pontificale « Episcopus » (11. 6. 50) 903

Actes de l'épiscopat. — Lettre des cardinaux et archevêques de France sur la paix (14. 6. 50) 907

Législation et jurisprudence. — Catholicisme et Education nationale. Arrêt du Conseil d'Etat du 3. 5. 50. Observations de J. Rouvière, avocat au Conseil d'Etat 909

Questions actuelles. — Pour la justice scolaire (*suite*) 913

L'appel à la prière en Turquie (*Fides*). 927

L'Appel de Stockholm. I. Une manœuvre équivoque (*à suivre*) 929

Dossiers de « la D. C. ». — Allocution de S. S. Pie XII : aux dirigeants et au personnel de la Banque de Rome (18. 6. 50) 941

Grandeur et fin des recherches scientifiques (18. 6. 50) 943

Bref apostolique *Consueverunt* proclamant saint Alphonse-Marie de Liguori patron des confesseurs et des professeurs de théologie morale (26. 4. 50) 943

Bref apostolique *Quod ait* proclamant saint Jean-Baptiste de La Salle patron des éducateurs de la jeunesse (15. 5. 50) 945

Catéchisme et Mission ouvrière, par S. Exc. Mgr Feltin, archevêque de Paris (*Semaine Religieuse de Paris* du 17. 6. 50) 947

« Education de base » à l'U. N. E. S. C. O. (*Osservatore Romano* du 14. 6. 50) 951

Evénements et informations du 11 mai au 22 mai 955

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8[e]. *Le directeur :* R. BERTEAUX.